

I. — ALGÉRIE

1. — Gouvernement

- a) Le gouvernement en place durant l'année 1974 est celui du 21 juillet 1970, remanié en 1972. (Cf. Les A.A.N. correspondants).
- b) Ordonnance du 20 décembre 1974 portant nomination du ministre de l'intérieur. J.O.R.A. (103), 24/12/74, 1058.

AU NOM DU PEUPLE,

Le Conseil de la Révolution,
Vu la proclamation du 19 juin 1965;
Vu les ordonnances nos 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

ORDONNE :

ARTICLE PREMIER. — M. Mohamed Benahmed, membre du Conseil de la Révolution, est nommé ministre de l'intérieur.

ART. 2. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 décembre 1974.

P. le Conseil de la Révolution,
Le Président,
Houari BOUMEDIENE

2. — Discours du président Boumediene

- a) Discours du président Boumediene à l'assemblée générale extraordinaire des Nations Unies le 9 avril 1974. *Révolution africaine* (529), 12-18 avril 1974, p. 20-34.

Monsieur le Président,

La session extraordinaire qui nous rassemble aujourd'hui est la conséquence directe de l'aggravation des tensions qui marquent la vie internationale. Aussi son importance et sa portée s'imposent-elles d'elles-mêmes. L'initiative qu'a prise l'Algérie de demander

la tenue de cette Assemblée procède des préoccupations qui se sont solennellement exprimées lors d'un autre rassemblement qui peut être considéré comme une étape déterminante dans les relations internationales, je veux parler de la Quatrième Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Pays Non-Alignés, réunie à Alger en septembre dernier.

Ces préoccupations, auxquelles des développements récents ont donné encore plus d'acuité et de relief, ont rencontré comme notre Assemblée en témoigne, l'écho le plus large à travers le monde.

Avant d'aborder les thèmes précis autour desquels nous sommes réunis ici, il serait opportun, afin de mieux situer ces travaux dans leur véritable contexte, de rappeler l'essentiel des conclusions sur lesquelles se sont accordés les Chefs d'Etat des Pays Non-Alignés.

A la faveur de cette rencontre sans précédent, les Pays Non-Alignés ont su traduire en décisions concrètes et en programme d'action les aspirations de leurs peuples. Ils ont ainsi attiré l'attention de la communauté internationale sur la prise de conscience qui caractérise l'humanité qu'ils représentent, face à une réalité où les rares motifs d'espoir sont éclipsés par de graves sujets d'inquiétude.

Cette manifestation, dont le poids a été souligné par le nombre et la qualité des participants, vient contester le système qui régit actuellement les relations internationales et exprimer un refus catégorique du rôle passif auquel on veut réduire l'immense majorité des peuples. Elle a donné une impulsion nouvelle au non-alignement à partir d'une volonté nettement formulée d'assurer au Tiers Monde la part qui lui revient dans la conduite des affaires internationales.

Le non-alignement trouve sa raison d'être dans la défense des causes justes contre tout forme d'hégémonie politique et de domination économique. Son action vise avant tout l'émancipation des peuples, dans le cadre d'une coopération internationale basée sur l'égalité des Etats, le respect des souverainetés et l'instauration d'une paix juste dans le monde.

La Quatrième Conférence des Pays Non-Alignés a enregistré que, durant ces dernières années, des concertations spectaculaires se sont poursuivies au niveau des grandes puissances, laissant prévoir des mutations profondes dans les relations internationales. Les aspects positifs de telles initiatives ont été certes appréciés à leur juste valeur par les Pays Non-Alignés qui ont toujours œuvré pour substituer les bienfaits de la coexistence pacifique et de la coopération internationale aux périls de la confrontation. Or, il ressort à l'évidence que ces concertations répondent essentiellement aux objectifs des pays développés soucieux de trouver un terrain de compromis dans le règlement des lourds contentieux qui les opposaient jusque-là et de dégager un cadre de coopération propre à concilier leurs intérêts respectifs. Force est de constater que le dépassement progressif du contexte de la guerre froide ne s'est pas accompagné d'une amélioration correspondante de la situation faite aux pays du Tiers Monde. Bien au contraire, les tensions et la guerre se sont transférées en Asie, en Afrique et en Amérique Latine qui deviennent la zone où s'exacerbent l'ensemble des contradictions du monde contemporain.

C'est dans ce sens que la Conférence a souligné l'urgence de promouvoir la création de zones de paix et de coopération dans les régions du Tiers Monde où se transposent de plus en plus les rivalités des grandes puissances et où la sécurité des peuples se trouve particulièrement menacée.

Pour les pays du Tiers Monde, le problème de la sécurité internationale ne peut être valablement abordé que sous l'angle de la libération des peuples et du respect des indépendances nationales.

Ces considérations s'imposent d'autant plus à la réflexion que l'accroissement du nombre des Etats indépendants, au lieu d'entraîner une participation équitable aux responsabilités dans la vie internationale, s'accompagne au contraire d'une concentration

plus poussée des pouvoirs de décision au profit d'un cercle restreint de puissances laissant planer les risques d'un nouveau partage du monde. Il s'ensuit que les visées impérialistes semblent prendre le pas sur les exigences d'une démocratisation réelle.

Des pratiques se sont ainsi instaurées qui dépouillent les instances internationales de l'essentiel de leurs prérogatives et dénaturent leur vocation d'universalité au profit des clubs constitués par un petit nombre d'Etats privilégiés dotés de pouvoirs discrétionnaires dans le traitement des grands problèmes internationaux.

A cet égard, le débat sur le désarmement constitue une illustration de cette façon restrictive d'aborder les problèmes qui concernent l'humanité dans son ensemble, à travers des schémas qui ne visent qu'au réaménagement du rapport de forces entre grandes puissances. Le but recherché par les Pays Non-Alignés en ce domaine précis, en vue d'assurer les conditions d'une sécurité véritable à l'échelle planétaire, c'est de parvenir, dans le cadre d'une conférence mondiale, à un désarmement général et complet qui implique, outre l'interdiction des essais et la destruction des stocks nucléaires, le démantèlement des bases militaires et le retrait des troupes étrangères de toutes les régions du monde.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, les rapports internationaux sont dominés par l'affrontement global et multiforme qui oppose les forces libératrices aux puissances de domination et d'exploitation qui, dans les faits, remettent en cause les indépendances acquises chaque fois que leurs privilèges sont contestés.

C'est ainsi que se multiplient les foyers de tensions et que se développent de nouveaux conflits dans les régions du Tiers Monde qui revêtent un haut intérêt stratégique dans le contexte mondial actuel.

Si au Vietnam, qui a été particulièrement éprouvé par une longue guerre impérialiste, la mise en application des accords mettant fin au conflit ne cesse d'être compromise par de nouvelles manœuvres visant à confisquer, par d'autres moyens, les acquis de la lutte des patriotes vietnamiens, la Conférence des Pays Non-Alignés a réaffirmé son soutien aux efforts du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Vietnam du Sud, seul représentant authentique du peuple sud-vietnamien.

Dans cette même région, le peuple Khmer manifeste le même refus de s'incliner devant le complot impérialiste et la lutte qu'il mène témoigne de la détermination des peuples du Tiers Monde de rester maîtres de leurs destinées. Cette lutte n'a pas manqué de trouver sa résonance dans la Conférence des Pays Non-Alignés qui a rétabli le Gouvernement Royal d'Union Nationale présidé par le Prince Norodom Sihanouk dans ses droits de gouvernement légal du Cambodge.

Ces guerres d'agression trouvent leur expression la plus intolérable dans la survivance du colonialisme et de la discrimination raciale. La Quatrième Conférence des Pays Non-Alignés a accordé une attention toute particulière à ce drame qui touche à la vie de millions d'hommes et à la dignité de tous les peuples du Tiers Monde. Elle a adopté une déclaration spéciale sur la lutte de libération nationale et a proclamé avec vigueur la volonté des Pays Non-Alignés de mobiliser tous les moyens au service de la libération des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine.

Le moment est venu pour la communauté internationale dans son ensemble d'assumer ses responsabilités dans ce domaine en dépassant les condamnations formelles pour s'engager dans la mise en œuvre des nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies relatives à la liquidation du colonialisme et de l'apartheid. Toute autre attitude serait une abdication qui équivaudrait à une véritable complicité avec les régimes qui s'acharnent à maintenir par la violence un système de domination dont le caractère dégradant rejaillit sur ceux-là même qui l'admettent ou le tolèrent.

A cet égard, la proclamation de l'indépendance de la Guinée Bissau constitue à la fois une victoire et un encouragement pour tous les mouvements de libération nationale. Elle exige de notre part soutien et solidarité, notamment par la reconnaissance du

Gouvernement du nouvel Etat et son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis la Quatrième Conférence des Pays Non-Alignés, deux événements d'une extrême gravité survenus l'un en Amérique du Sud et l'autre au Moyen-Orient, mais tous deux révélateurs des méthodes impérialistes, sont venus confirmer des appréhensions justifiées au sujet du danger permanent qui menace la sécurité et l'indépendance des pays du Tiers Monde.

Le Chili a été le théâtre tragique d'un complot impérialiste fomenté par l'intermédiaire des sociétés transnationales, qui s'est soldé par la destruction des structures démocratiques de ce pays et le lâche assassinat du Président Salvador Allende qui a donné au monde un exemple de dévouement et de sacrifice pour la réalisation des aspirations du peuple chilien à la liberté et à la justice.

Quant à l'affaire du Moyen-Orient, il convient maintenant de poser la question de savoir, après la guerre d'octobre qui est la conséquence logique et inévitable de la politique sioniste d'agression permanente et d'annexion, si un processus de règlement définitif de ce conflit est réellement engagé ou si, une fois de plus, l'impérialisme entend maintenir le statu quo et faire avaliser de nouveaux faits accomplis.

Le choix est clair : ou bien on s'oriente vers une paix durable, qui passe nécessairement, comme l'a souligné la Conférence des Non-Alignés, par l'évacuation de tous les territoires arabes occupés et le recouvrement par le peuple palestinien de ses droits nationaux; ou bien on continue de recourir aux expédients et aux manœuvres dilatoires, sacrifiant une fois de plus le droit des peuples, reculant les échéances, entretenant la dégradation.

Il est évident que dans ce dernier cas, le terrain aura été préparé pour d'autres guerres aux conséquences d'autant plus graves pour la paix et la sécurité internationales que de faux espoirs auront été suscités par la perspective d'un règlement juste et conforme aux aspirations des peuples arabes et en tout premier lieu celles du peuple palestinien directement victime de l'agression sioniste.

Ces quelques faits significatifs que nous avons tenu à évoquer constituent la toile de fond du débat qui s'ouvre aujourd'hui au sein de notre Assemblée. Pour avoir fait l'objet d'un examen attentif des Chefs d'Etats des Pays Non-Alignés, ils sont à même de conférer à nos travaux un éclairage utile, susceptible d'aider à mieux appréhender la nature, les dimensions et les implications des grands problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés et auxquels nous nous devons de trouver sans délais les solutions les plus appropriées.

Alors que l'homme a inauguré la présente décennie par la conquête de l'espace, montrant par cette prestigieuse performance que sa capacité scientifique et technique est à la hauteur des problèmes les plus difficiles posés par la nature, sa carence demeure totale face au drame de la pauvreté et de la misère qui étreignent le monde.

Posé depuis un quart de siècle, par l'ensemble des nations, comme l'une des priorités du monde, le problème du développement devient aujourd'hui la priorité des priorités à laquelle nous tous, devons faire face, et sans plus attendre, si nous voulons éviter l'éventualité tragique que ce problème ne se transforme un jour en une source de conflagration incontrôlable.

Toute volonté politique réelle d'attaquer de front le problème du développement devrait, en premier lieu, reconnaître comme une question centrale, le sort des ressources mondiales.

En d'autres termes, toute démarche entreprise vers une solution concrète et définitive à ce problème, impliquerait, au préalable, une prise de position appropriée sur la reconnaissance des priorités humaines. Elle devrait conduire, en définitive, à un réaménagement profond des relations économiques entre pays riches et pays pauvres, dans le sens d'une répartition des avantages de la croissance et du progrès, répartition qui, pour être équitable, devrait être conforme aux besoins, aux priorités et aux intérêts légitimes des parties concernées.

Or, force nous est de constater, en premier lieu, que dans le monde où nous vivons, tous les leviers de commande de l'économie mondiale sont entre les mains d'une minorité constituée par des pays hautement développés. Cette minorité, de par sa position dominante, détermine à elle seule la répartition des ressources mondiales en fonction d'une hiérarchie des besoins qui lui est propre. Cette situation a eu pour effet d'ériger en une sorte de loi universelle la dynamique suivant laquelle les uns ne cessent de s'enrichir pendant que les autres sombrent dans l'appauvrissement.

La volonté d'acquiescer et de défendre leur position dominante sur les ressources mondiales a été le fil conducteur du comportement des grandes puissances impérialistes dans le monde. Sous des apparences historiques multiformes, le phénomène colonialiste et néo-colonialiste n'a jamais cessé de s'articuler autour de la question de l'appropriation des ressources mondiales par les plus forts au détriment des plus faibles.

En vérité, les puissances coloniales et impérialistes n'avaient adhéré au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qu'à partir du moment où elles étaient parvenues à mettre en place les structures et à concevoir les mécanismes qui allaient continuer le système de pillage érigé pendant la période coloniale.

En détenant l'essentiel des marchés de consommation des matières de base ainsi que le quasi monopole de la fabrication des produits manufacturés et des biens d'équipement, en détenant aussi les monopoles des capitaux et des services, les pays développés ont pu fixer, à leur guise, tant les prix des matières de base qu'ils prennent aux pays en voie de développement que ceux des biens et services qu'ils fournissent à ces derniers.

De la sorte, ils se trouvent dans une position où ils peuvent drainer à leur profit et par une multitude de canaux, les ressources des pays du Tiers Monde.

Tel est le fondement de l'ordre économique mondial que nous vivons aujourd'hui. Aux yeux de l'immense majorité de l'espèce humaine, il se présente comme un ordre qui est aussi injuste et aussi périmé que l'ordre colonial duquel il tire son origine et sa substance. Parce qu'il s'entretient, se consolide et prospère selon une dynamique qui, sans cesse, appauvrit les pauvres et enrichit les riches, cet ordre économique constitue l'obstacle majeur à toute chance de développement et de progrès pour l'ensemble des pays du Tiers Monde.

Toutes les initiatives qui sont prises pour apporter une solution au problème du développement ont abouti à un échec reconnu par tous, parce que, dans le meilleur des cas, elles s'apparentent davantage à des palliatifs qu'à des solutions concrètes.

Dérisoire et de surcroît incomplètement mobilisée, l'aide au développement, telle qu'elle a été conçue, mesurée et appliquée durant les décennies du développement, tranche singulièrement avec une autre aide, celle du Plan Marshall.

Accordée, certes, au sein d'une alliance politico-militaire conclue dans le contexte de la guerre froide, l'aide Marshall dispensée par un pays développé en faveur d'autres pays développés et s'identifiant pour les neuf dixièmes à des dons, s'est élevée à 3 % du PNB des Etats-Unis d'Amérique; mobilisée pleinement et rapidement, elle atteste qu'au niveau des pays développés, les moyens financiers peuvent être réunis aisément quand la volonté politique existe.

De fait, le développement a été le plus lent dans les pays qui en ont le plus besoin.

Il est significatif que la Quatrième Conférence au Sommet des Pays Non-Alignés, constatant l'échec de la stratégie internationale de développement, l'ait imputé notamment au manque de volonté politique de la part des pays nantis, à la méconnaissance des préoccupations réelles des pays en voie de développement et aux insuffisances de la coopération économique internationale.

Le moment est venu de clarifier ces problèmes et de faire assumer à chacun ses responsabilités.

Inscrire l'action de développement dans une dialectique de lutte, sur le plan international, compter d'abord sur soi et sur ses propres moyens, sur le plan interne,

apparaissent donc de plus en plus comme les deux composantes principales de la seule démarche qui s'impose aux pays en voie de développement.

L'Algérie, pour ce qui la concerne, a choisi cette démarche et n'a cessé de s'y tenir. L'action de développement dans laquelle est engagée aujourd'hui la Révolution algérienne, est intervenue en prolongement de la lutte de libération nationale dont elle exprime la plus profonde signification.

Le peuple algérien, sitôt sa souveraineté recouvrée, s'est attaché à mener à bien une vaste entreprise de récupération de ses richesses naturelles, pour permettre à l'Etat et au peuple de prendre en main le contrôle effectif de l'économie nationale.

Aussi, mon pays a-t-il pris un certain nombre de mesures telles que la nationalisation de l'industrie minière, la nationalisation des terres, la prise en main de tous les moyens de production dans les secteurs fondamentaux de l'économie nationale, les décisions instituant le contrôle de l'Etat sur l'industrie des hydrocarbures et soumettant notamment à la seule autorité de l'Etat la fixation des prix du pétrole et du gaz.

L'ensemble de ces mesures se conjuguant avec la démocratisation de l'enseignement et la transformation des structures socio-économiques dans les campagnes ont abouti à l'établissement de nouveaux rapports de production et à la mobilisation progressive de toutes les potentialités du pays en vue d'un développement accéléré, suivant un ordre de valeurs qui fait de l'économie un moyen et du progrès social et culturel un objectif pour tous les citoyens.

Notre expérience ne tient ni d'un postulat arbitrairement posé ni d'une argumentation théorique quelconque, mais des leçons que nous enseigne l'histoire sur les malheurs des nations dominées par les intérêts étrangers.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus aujourd'hui, à travers la récupération, la valorisation et la transformation de nos hydrocarbures, procèdent d'un effort intense et continu que nous avons soutenu, des années durant, et répondent à des sacrifices que nous avons consentis; les luttes que nous avons ainsi menées, avant d'atteindre nos objectifs, nous ont exposés à maintes reprises à de graves difficultés et à des risques certains; de sorte que les résultats dont nous bénéficions aujourd'hui sont, avant tout, les acquis du peuple algérien qui en a payé le prix et qui est résolu à les défendre.

Beaucoup de pays développés, et non des moindres, s'inquiètent, en ce moment du danger que fait peser sur leurs économies et sur leurs indépendances, l'emprise des économies hégémoniques. Ils commencent déjà à prendre des mesures pour être maîtres chez eux.

Au sein du Tiers Monde, nous vivons précisément au moment où les Pays producteurs de matières de base, qui tiennent, eux aussi, à être maîtres chez eux pour récupérer le fruit de leurs ressources naturelles et le consacrer à leur développement, ont engagé plusieurs batailles dans ce sens. Mais les premiers succès qu'ils enregistrent dans ce domaine engagent nos pays, de plein pied, dans une phase nouvelle et décisive de leur lutte d'émancipation.

Il est en effet essentiel de ne pas perdre de vue que la concrétisation de l'entreprise de récupération restera lettre morte, tant que les monopoles internationaux et les firmes multinationales qui excellent dans l'art de faire des concessions pour sauvegarder l'essentiel, continueront à détenir les multiples mécanismes de transfert des richesses des pays pauvres et principalement le système de fixation du prix des matières de base.

D'où la nouvelle bataille qui se profile sur le chemin difficile de la libération des peuples.

Manifestation nouvelle de l'affrontement permanent entre la dialectique de domination et de spoliation d'un côté et la dialectique d'émancipation et de récupération de l'autre côté, cette bataille se développe autour du même enjeu final qui est la

maîtrise et l'utilisation du fruit des ressources appartenant aux pays du Tiers Monde.

Au lendemain de la Quatrième Conférence au Sommet des Pays Non-Alignés qui avait solennellement appelé tous les pays producteurs du Tiers Monde à s'unir pour défendre le prix de leurs matières premières, nulle autre action que celle qui a été menée par les pays exportateurs de pétrole n'aurait pu s'inscrire plus intimement dans la logique des préoccupations fondamentales des pays en voie de développement.

L'action des pays de l'OPEP se présente comme la première illustration, la plus concrète et la plus éclatante à la fois, de l'importance du prix des matières premières pour nos pays, de la nécessité vitale pour les pays producteurs de détenir les leviers de commande des prix et, enfin, des potentialités considérables que recèle l'union des pays producteurs de matières premières.

A ce titre, elle devrait être regardée par les pays en voie de développement, non point comme un problème, c'est-à-dire sous l'optique suggérée par ceux qui veulent diviser le Tiers Monde, mais comme un exemple et une source d'espoir.

Car après les décisions des pays producteurs de pétrole, l'action qui doit être inscrite à l'ordre du jour du Tiers Monde est bien la généralisation à toutes les matières premières de base des Pays en voie de développement, des acquis assurés par les pays producteurs de pétrole. Du reste, et c'est ce que l'on redoute aussi dans certains pays développés à travers l'émotion que l'on affiche à propos du pétrole, c'est bien cette généralisation qui s'amorce déjà, puisqu'on observe maintenant en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, à propos de matières premières telles que le cuivre, le minerai de fer, la bauxite, le caoutchouc, le café, le cacao, les arachides et autres, des signes qui ne laissent pas de doute sur le regain de vigueur qui se prépare dans les unions de producteurs.

Les perspectives prometteuses qui s'offrent ainsi aux pays en voie de développement dans le domaine de la récupération effective de leurs ressources naturelles ne doivent pas, pour autant, nous faire perdre de vue les obstacles les plus sérieux qui ne manqueront pas de s'opposer à notre action, du fait des attitudes systématiques de refus que nous rencontrons à chaque fois que nous posons les vrais problèmes de notre développement.

La plus récente illustration de telles attitudes nous a été donnée par la Conférence qui s'est tenue en février dernier à Washington.

Bien au-delà des appréciations qu'ils avancent sur la justesse du prix du pétrole et des craintes qu'ils affichent quant à ses effets supposés sur leurs économies, ce qui offense les pays industrialisés et suscite leur violente réaction, c'est, d'abord et avant tout, le fait que pour la première fois dans l'histoire, des pays en voie de développement aient pu se permettre de fixer eux-mêmes le prix de leurs matières de base.

C'est ce précédent qui, aux yeux des pays les plus hautement développés, présente le danger imminent de se propager rapidement à l'ensemble des matières de base et que certains d'entre eux veulent absolument neutraliser en poussant à la formation d'une coalition des pays industrialisés contre les pays producteurs de pétrole; cette coalition vise à la fois à faire échec à l'action des pays de l'OPEP et à déployer, devant les autres pays en voie de développement producteurs de matières de base, la force de dissuasion des pays développés.

L'idée qui est à l'origine de la Conférence de Washington se présente en fait, comme la prémisse d'un affrontement, et non point comme l'expression d'une volonté de coopération internationale.

Les pays en voie de développement, qu'ils soient ou non producteurs de pétrole, ont des problèmes, beaucoup plus nombreux, beaucoup plus graves et beaucoup plus cruciaux que ceux que le pétrole poserait aux pays développés. Ce sont d'une manière générale tous les problèmes inhérents au profond déséquilibre des relations économiques internationales qui se sont posés bien avant le pétrole et qui se posent toujours.

S'il s'agit d'établir un dialogue, nous sommes pour le dialogue, étant entendu qu'il doit s'établir sur la base d'une égale considération des priorités de tous : les pays développés ont leurs priorités, les pays en voie de développement ont les leurs, qui sont plus urgentes et plus cruciales.

Pour toutes ces raisons, l'Algérie a jugé que nulle instance ne peut, mieux que l'ONU, se prêter pour abriter un tel dialogue.

La grande majorité des nations ne peut que se féliciter de voir qu'aujourd'hui l'on se préoccupe beaucoup du sort des pays en voie de développement.

Nous avons, aujourd'hui précisément, l'occasion de faire, enfin, de cette question, la priorité des priorités mondiales.

L'Algérie formule l'espoir que les résultats des travaux de cette Assemblée Générale soient à la mesure des tâches immenses que le monde doit accomplir, et qu'ils impriment ainsi un tournant décisif dans l'évolution des relations internationales.

Il est incontestable que la situation que connaissent certains pays, déjà préoccupante à tous égards, ne peut que s'aggraver sous les effets des hausses plus ou moins concomitantes des prix des produits qu'ils importent.

Le prix du blé a doublé de juillet 1972 à juillet 1973, et il a presque doublé de nouveau au cours du dernier semestre de 1973. Le prix du sucre a quadruplé en moins de trois ans.

Les prix des engrais les plus couramment utilisés par les pays en voie de développement, avaient déjà presque doublé entre juin 1972 et septembre 1973, ces hausses démesurées étant le fait des seuls pays développés qui contrôlent la production d'engrais dans le monde pour plus des neuf dixièmes. Faut-il souligner que pour la majeure partie des pays en voie de développement importateurs de céréales, principalement de blé et de riz, l'augmentation du prix de ces produits se traduira, cette année, par une sortie supplémentaire de plus de 7 milliards de dollars par rapport à l'année 1971 ?

Certes, le pétrole qui s'est vendu durant des décennies à vil prix, a connu tout récemment un réajustement de son niveau de valorisation. Ce réajustement a suscité de violentes réactions de la part des pays industrialisés qui ont mobilisé l'ensemble de leur appareil de propagande et d'intoxication pour essayer de dénaturer les données du problème.

En vérité, la différence fondamentale qui explique les réactions si dissemblables qu'ont provoquées les hausses des engrais et du blé d'une part, et du pétrole d'autre part, est à trouver dans le fait que le fruit de la hausse est allé, dans le premier cas, à des pays développés et, dans le second cas, à des pays en voie de développement.

Faut-il noter que, dans la structure des importations de beaucoup de pays en voie de développement, les produits alimentaires et les engrais représentent un poste de dépenses qui est près du double de celui du pétrole ?

Faut-il préciser en outre que pour les 25 pays qui sont classés par l'ONU dans la catégorie des pays les moins développés, l'effet de renchérissement des produits alimentaires sur la balance des paiements est supérieur de 70 % de l'effet de l'augmentation du prix du pétrole ?

Enfin, pour ne parler que de la sécheresse qui, dans les régions du Sahel africain, tue des milliers d'êtres humains, on pourrait rappeler que, pour assurer la soudure de leurs besoins en blé, ces régions se seraient suffies du vingtième des quantités de blé que les pays de l'OCDE utilisent annuellement pour l'alimentation de leur bétail.

Les pays pauvres payent aussi les équipements, les biens manufacturés, et autres produits ainsi que les services qui leur sont fournis par les pays industrialisés. Durant les cinq dernières années, le prix de l'acier a été multiplié par 3, celui du ciment par près de 4, celui du bois par plus de 2,5, celui des tracteurs par 2, pour ne citer que les quelques produits qui jouent un rôle stratégique dans le développement.

Il y a aussi les transferts de fonds effectués par les sociétés étrangères à partir des pays en voie de développement où elles détiennent des moyens de production ou des activités d'exportation.

Au seul titre des bénéfices déclarés par les sociétés, les capitaux qui se sont évadés des pays en voie de développement, durant la deuxième moitié de la décennie du développement 1960-1970, se sont montés à 23 milliards de dollars, ce qui représente une fois et demie le montant de l'aide proprement dite, c'est-à-dire les dons, que les pays développés, auxquels ces sociétés appartiennent, ont fournie aux pays en voie de développement.

Il y a enfin la dette qui s'élève, pour l'ensemble des pays en voie de développement, à environ 80 milliards de dollars envers les pays développés. Le service de cette dette, qui approchera, pour l'année en cours, les 9 milliards de dollars, est un des facteurs qui obligent les pays en voie de développement à emprunter continuellement et aggravent ainsi, de manière chronique, et de plus en plus, la situation de leur balance des paiements.

Monsieur le Président,

Ces quelques faits montrent suivant quelle lignes de forces on devrait agir pour amorcer concrètement et définitivement le règlement du problème fondamental qui nous préoccupe, celui du développement.

L'action à entreprendre en vue de parvenir à un tel objectif doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie tendant à couvrir globalement les problèmes fondamentaux dans la solution conditionne l'amorce et la montée en cadence du processus de croissance qui permettra de mettre réellement les peuples sur la voie du développement.

Si nous voulons assurer, à une telle stratégie, de réelles chances de succès, nous pensons qu'il faut l'asseoir sur les lignes d'action suivantes :

— Premièrement : la prise en main par les pays en voie de développement de leurs ressources naturelles, ce qui implique, au premier chef, la nationalisation de l'exploitation de ces ressources et la maîtrise des mécanismes régissant la fixation de leur prix;

— Deuxièmement : le lancement d'un processus de développement cohérent et intégré, comportant notamment la mise en valeur de toutes les potentialités agricoles et la mise en œuvre d'une industrialisation en profondeur s'appuyant principalement, partout où cela sera possible, sur la transformation sur place des ressources naturelles, d'origine minière ou agricole, de chaque pays concerné;

— Troisièmement : la mobilisation, dans un vaste élan de solidarité entre les peuples, de l'aide de la communauté internationale, reposant essentiellement sur l'apport, en moyens financiers, technologiques et commerciaux, des pays riches et développés à ceux dont le développement est à promouvoir;

— Quatrièmement : la suppression ou tout au moins, l'allègement des fardeaux et l'atténuation des phénomènes qui pèsent actuellement sur les pays en voie de développement et aboutissent le plus souvent, à annihiler les résultats des efforts et des sacrifices que ces pays consacrent à leur développement;

— Cinquièmement : l'élaboration et la mise à exécution d'un programme spécial destiné à procurer une aide plus intense à ceux des peuples qui sont reconnus comme étant les plus démunis par la communauté des Nations Unies.

La nationalisation par les pays en voie de développement des moyens de mise en valeur de leurs ressources naturelles doit comporter la reprise en main de l'exploitation de ces ressources allant de pair avec le contrôle de leur commercialisation à l'extérieur.

Bien sûr, chacun de nos pays a ses propres options économiques et sociales; aussi, par delà nos différentes orientations politiques, le point de vue de l'Algérie est-il que la nationalisation doit être considérée d'abord non point comme une option idéologique, mais comme un moyen de libération visant essentiellement à dégager nos ressources naturelles de l'emprise étrangère, pour les placer sous le contrôle des nationaux et donner ainsi, à leur exploitation, une identité nationale.

La nationalisation des matières premières devient, en définitive, une condition fondamentale du développement économique.

En nous permettant de situer dans nos pays tous les flux financiers engendrés par la mise en valeur de nos richesses naturelles, en nous donnant la possibilité de faire fructifier ces richesses chez nous et d'en faire bénéficier notre développement, en désenclavant nos mines et nos plantations pour les réintégrer dans nos économies, la nationalisation nous procure d'emblée des ressources nouvelles qui peuvent être mobilisées pour le développement. A ce titre, elle se présente comme un des moyens qui autorisent ou facilitent l'entrée dans le processus du décollage économique.

De plus, en elle-même, la nationalisation constitue un acte de développement. Car, lorsqu'elle nous confronte avec les réalités et les responsabilités d'opérations industrielles complexes, elle crée les conditions d'acquisition d'une réelle expérience de gestion. Lorsqu'elle abat l'écran que constitue la société étrangère entre nous, producteurs, et nos clients et fournisseurs, elle nous fait entrer de plein pied dans le circuit des relations internationales. Alors l'incantation pour le développement se mue en une exigence de développement, puis en des actes pour le développement.

Dans le cadre du principe de la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles, l'ONU a formellement et solennellement reconnu et proclamé le droit à la nationalisation.

Les pays occidentaux devraient reconnaître et accepter les conséquences qui découlent de la mise en œuvre de ce droit comme la reconnaissance d'un fait inhérent aux transformations qu'entraîne l'évolution des relations internationales modernes. De la sorte, la nationalisation, qui s'affirme déjà comme un acte de promotion sur le plan interne, deviendrait une source de progrès au plan des rapports entre les nations, si elle ouvrait la voie à une forme de coopération mutuellement avantageuse entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, qui accepteraient ainsi le passage de rapports d'exploitation à des rapports d'égalité.

Cependant, l'expérience permet d'observer que la reconnaissance et la proclamation du droit à la nationalisation ne suffisent pas. Car, les mesures de nationalisation prises par les pays du Tiers Monde se sont souvent heurtées aux comportements agressifs d'intérêts privés et aux attitudes hostiles de certains gouvernements qui ont opposé, à la mise en application de ces mesures, les moyens que leur confère leur puissance économique et commerciale.

Aussi, appartient-il à l'ONU de prendre les décisions et les dispositions nécessaires pour que ce droit ne demeure pas à l'état théorique et qu'il puisse être exercé effectivement par les pays du Tiers Monde. A cet effet, l'ONU devrait recevoir la mission d'assurer aux pays en voie de développement qui auraient à mettre en œuvre des mesures de nationalisation, toute l'aide opérationnelle, en matière d'exploitation et de commercialisation, dont ces pays pourraient avoir besoin. La présente Assemblée devrait condamner tous ceux, gouvernements ou entreprises, qui utiliseraient la force ou la puissance économique pour perpétuer cette nouvelle forme d'agression économique qui consiste à essayer d'annihiler, de réduire ou de dissuader l'exercice effectif du droit souverain de nationaliser.

En outre, l'expérience acquise par beaucoup d'entre nous aujourd'hui nous prévient que les effets de la nationalisation risquent d'être réduits, ou même d'être complètement effacés, si la rente, dont la récupération est l'objectif principal recherché à travers cette nationalisation, nous est subtilisée par le biais du prix. Aussi, le pouvoir de fixer ce prix et la maîtrise des mécanismes qui s'y rattachent, apparaissent-ils comme les corollaires de l'objectif de récupération des ressources naturelles et comme les compléments indispensables de l'acte de nationalisation.

Cependant, si l'acte de nationalisation peut être accompli dans le cadre d'une action nationale, la maîtrise du prix ne peut être obtenue sans la mise en jeu d'une stratégie reposant sur la solidarité des pays producteurs rapprochés par leur communauté d'intérêt.

Ainsi, pour récupérer la rente qui nous est due, nous devons créer, produit par produit, des fronts communs entre pays exportateurs, qui nous permettront de défendre collectivement nos droits et de fixer les prix de nos produits à des niveaux appropriés, conformément à nos intérêts et aux exigences d'un développement

harmonieux de l'économie mondiale. La présente Assemblée, pour ce qui la concerne, doit se saisir du problème et travailler à une notable amélioration du niveau de valorisation des matières de base des pays en voie de développement, de manière à permettre à ces derniers de recouvrer leur dû et d'améliorer le volume de leurs recettes. Faut-il mentionner que le seul fait de rétablir le pouvoir d'achat du prix d'une quinzaine de matières de base exportées par les pays en voie de développement, au niveau qu'il avait au début de la précédente décennie, procurerait à ces pays des ressources qui se monteraient à un niveau tel qu'elles égalerait, par exemple, 3 ou 4 fois l'aide proprement dite qui a été fournie en 1972 par les pays développés à l'ensemble des pays en voie de développement ?

Cependant, le développement ne consiste pas à rechercher uniquement des voies conduisant à la maximisation des recettes d'exportation provenant de la vente des produits primaires. En vérité, cette maximisation ne doit être rien d'autre qu'un levier qui permette de soutenir et d'accélérer le développement dont le processus véritable réside dans la mise en valeur de toutes les potentialités agricoles et dans l'industrialisation, notamment dans la transformation la plus poussée des matières premières sur place.

Pour la quasi totalité de nos pays, l'agriculture demeure l'activité qui occupe et qui occupera sans doute, pour longtemps encore, la majeure partie de nos populations. En outre, elle doit être considérée, dans nos préoccupations, comme le secteur à partir duquel nous attendons l'essentiel des produits destinés à assurer notre alimentation. Aussi, quels que soient nos choix en matière de politique économique et les possibilités que pourraient ouvrir d'autres facteurs de développement, la mise en valeur de toutes nos potentialités agricoles doit constituer, dans tous les cas, un élément très important de notre politique de développement et viser, autant que possible, à l'autosuffisance en matière de besoins alimentaires.

En ce qui concerne l'industrialisation, la philosophie qui a prévalu jusqu'à présent, dans les milieux qui se préoccupent du développement international, s'est fondée sur l'affirmation que, la productivité des facteurs de production étant faible dans les pays en voie de développement, ces derniers devraient remettre à plus tard, autant dire à jamais, leur entrée dans l'ère de l'industrialisation. Suivant une telle philosophie, inspirée dans les apparences par le souci de la bonne gestion ou par la recherche de l'optimum collectif, nos pays devraient attendre que les coefficients de rentabilité des capitaux deviennent comparables, chez eux, à ceux des pays développés et que leurs travailleurs aient préalablement acquis, et en grand nombre, une grande qualification et une haute technicité.

Enfin, à tous ces préalables s'ajoute celui de l'exiguïté de nos marchés jugés trop étroits pour justifier la construction des industries de base qui nécessitent de hautes capacités de production, ce qui conduirait à la nécessité d'attendre que nos marchés se soient développés.

Dès lors, nos pays, étant ainsi enfermés dans le cercle vicieux de l'immobilisme et de l'attentisme, se trouvent acculés à se soumettre aux conditions d'un partage inégal du travail international qui les confinerait dans une partie marginale du processus de transformation des produits, c'est-à-dire celle qui n'engendre pas de plus value ou qui rémunère à peine les facteurs de production.

Nos peuples devraient se contenter alors, en guise d'industrialisation, d'une série de transformations superficielles telles que le montage, la confection ou le conditionnement qui ne sont autres qu'une forme nouvelle d'exploitation de leur force de travail et qui, de surcroît, privent leurs économies des potentialités réelles de création et de promotion des emplois qui ne sont contenues que dans la véritable industrialisation.

Partant, nos peuples se verraient condamnés à voir leurs forces humaines sans cesse saignées et exploitées, non seulement dans leurs propres pays, mais aussi et jusque dans les pays développés eux-mêmes où leur travailleurs émigrés constituent aujourd'hui la composante essentielle du sous-prolétariat, et où leurs cadres techniques et scientifiques, alléchés et captés, vont chercher les occasions de promotion et de progrès dont les privent l'attente et l'immobilisme dans leurs propres pays.

Tous ces aboutissements nous ont amenés à conclure en Algérie, que le seul moyen de s'engager dans le développement réside dans le rejet de cette philosophie.

Car, dans notre pays, confiants en notre peuple et en la permanence de nos efforts, nous construisons des usines, non pas sur la base des marchés qui s'expriment déjà, tels qu'ils apparaissent à travers les supputations de prétendus experts du développement, mais sur la base des immenses besoins potentiels que notre développement engendrera ou révélera.

Résolus à réaliser la mutation industrielle, nous avons financé l'équipement industriel avec l'épargne publique rassemblée grâce à la politique d'austérité au niveau des citoyens et de l'Etat.

S'agissant de la compétence et de la qualification professionnelle, de la maîtrise des installations industrielles, ou de celle des coûts de production, nous les trouvons de plus en plus dans les combats permanents que nos travailleurs et nos cadres doivent mener, lors des actes d'investissement et de gestion que notre développement leur impose d'assurer quotidiennement.

Les obstacles au développement ne sont pas des fatalités de la géographie ou de la sociologie, mais sont la conséquence du sous-développement. L'expérience a prouvé que ces obstacles s'estompent sous les effets de l'investissement. C'est en vérité de la logique même du cercle vicieux de l'immobilisme que naît la dialectique du développement : au lieu d'attendre que les obstacles aient disparu ou se soient atténués pour engager le développement, il faut s'engager de prime abord dans les actes de développement, ce qui revient à faire disparaître les obstacles par l'effet même du développement.

Les succès que des pays, considérés naguère comme ayant une vocation agricole, ont remportés par la politique de l'industrialisation lourde, de l'intégration industrielle, de l'austérité et du compter sur soi, ont apporté la preuve que les cercles vicieux du sous-développement ne le sont que pour ceux qui acceptent de s'y enfermer.

L'équipement industriel d'un pays, qui implique la création d'une véritable industrie de base, celle qui met en œuvre toutes les techniques de production, de gestion et de commercialisation, permet de réduire petit à petit tous les obstacles qui entravent le développement économique. S'il est réalisé avec l'ampleur et la résolution requises, il ouvre la route qui conduira nos peuples à créer de la plus-value, à appréhender, qualitativement et quantitativement, une part plus juste des échanges commerciaux internationaux, à pénétrer enfin dans ce monde technologique et industriel dont on leur a fermé les portes. Il les contraindra finalement à la révolution industrielle.

Cette révolution industrielle est un objectif qui s'impose avec urgence à chacun des pays du Tiers Monde; sa réalisation ne peut se déléguer. Autrement dit, chaque pays, s'il veut véritablement assumer son destin, doit prendre en charge lui-même son développement, c'est-à-dire mobiliser en premier lieu toutes les ressources humaines et matérielles qui lui sont propres.

A ce propos, beaucoup de pays, parmi ceux qui ne disposent pas de sources particulières de revenus, réunissent sur leur sol toutes les conditions pour vivre et aussi pour assurer leur avenir, soit à partir de leurs matières premières, soit, ou en même temps, à partir de leurs potentialités humaines et agricoles, potentialités qui sont, par nature, inépuisables.

L'utilisation optimum de ces ressources implique, comme premier corollaire, que les dépenses non prioritaires ou inutiles soient bannies, tant au niveau de la consommation individuelle qu'au niveau des Etats. Ainsi en devrait-il être, en particulier, des dépenses ruineuses pour l'acquisition d'armements, quand ces armements ne sont pas nécessités par la défense légitime de la souveraineté et de la sécurité nationales, comme c'est le cas des pays qui sont en butte aux agressions ou aux menaces d'agression militaires.

L'utilisation optimum des ressources implique aussi une répartition plus juste des fruits du développement, c'est-à-dire la suppression des inégalités et des disparités sociales de toutes sortes. Sinon, on aboutirait à une forme de croissance où le développement serait vidé de son contenu et où le progrès serait pratiquement inexistant.

Il est clair que le développement est une voie où l'on ne peut s'engager réellement que par le mérite de ses propres actes, c'est-à-dire au prix de la détermination, de l'effort et au sacrifice, et par l'art d'utiliser d'abord rationnellement et judicieusement ses propres atouts et ses propres potentialités. Mais, il est clair aussi que tous les efforts des pays du Tiers Monde, si considérables et si méritoires qu'ils puissent être, ne sauraient suffire au regard des besoins immenses du développement, sans le complément que doivent leur apporter, par leur adhésion et par leur concours, la communauté internationale et plus spécialement les pays développés. A cet égard, il convient de relever que les initiatives prises, à ce jour, par l'ONU, à travers ses institutions spécialisées, ne se situent pas à l'échelle de ce qui doit être entrepris pour aider les pays en voie de développement à promouvoir chez eux une industrialisation dépassant le stade des transformations superficielles. La présente Assemblée doit donc mettre à l'étude les moyens et les modalités à définir en vue de procurer aux pays en voie de développement les concours que leur refusent presque systématiquement les intérêts privés peu désireux de voir naître de nouveaux pôles industriels en dehors des zones développées.

Quant aux pays développés, ils doivent, eux aussi, se sentir concernés par la nécessité impérieuse que constitue l'accès de chaque pays du Tiers Monde au développement, c'est-à-dire au monde moderne, et ce, pour au moins deux raisons fondamentales. La première est que celle nécessité s'impose au nom de l'équité et de la paix du monde; la deuxième est qu'en se développant, les pays du Tiers Monde feront se déclencher un processus cumulatif dans l'expression des besoins, qui se traduira par une expansion considérable des marchés qui s'offrent aux pays développés.

Aussi, ces derniers devraient-ils accepter le fait que les pays en voie de développement soient rétablis dans leurs droits légitimes et reçoivent tout ce qui est leur dû.

Cela signifie le paiement aux pays en voie de développement d'un prix juste pour leurs matières de base et aussi la protection du pouvoir d'achat de ce prix contre l'inflation et contre tous les aléas et l'insécurité inhérents au fonctionnement du système monétaire international.

Pour ce qui est de l'inflation, phénomène qui a été secrété entièrement au sein des économies des pays développés, il est décidément inadmissible d'en imputer l'aggravation à l'augmentation du prix du pétrole.

L'impact du prix du pétrole dans la formation des coûts ayant toujours été dérisoire, et le demeurant aujourd'hui, c'est aux postes de dépenses les plus significatifs qu'il faut s'attaquer, si on veut juguler les phénomènes d'inflation.

Il faudrait en particulier éliminer les phénomènes de surconsommation et de gaspillage et plus généralement le gaspillage qui se déchainent sans aucun contrôle à travers les économies développées.

Il faudrait aussi mettre fin aux dépenses ruineuses qui n'ont rien à voir, ni avec les besoins de l'humanité, ni même avec le bien-être des peuples des pays développés. Ainsi devrait-il en être notamment des dépenses engendrées par la course aux armements et par les agressions militaires et de celles qui sont consacrées aux différents programmes spatiaux. Ainsi devrait-il en être également des sommes considérables englouties dans les programmes gigantesques qui sont lancés depuis quelques années, et que les décisions de l'OPEP n'ont fait qu'accélérer, aux seules fins, dans l'esprit de ceux pour lesquels la dépendance économique doit rester toujours à sens unique, de remplacer le pétrole des pays du Tiers Monde par d'autres sources de pétrole ou par d'autres formes d'énergie.

Quant au système monétaire international, la manière dont il fonctionne actuellement compromet l'expansion du commerce mondial et, en particulier, annihile toutes les tentatives des pays du Tiers Monde de vaincre le sous-développement.

Ce système devrait être mis à l'abri des perturbations engendrées tant par les décisions unilatérales des pays dont la monnaie joue le rôle de monnaie de réserve, que par le comportement des pays développés qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas, maîtriser leur inflation et leurs désordres monétaires intérieurs. Il appartient aux pays

où naissent ces phénomènes d'assumer leurs responsabilités et de mettre fin à cette situation.

La rénovation du système monétaire international doit se fonder sur la nécessité de donner aux pays du Tiers Monde le droit de participer, sur une base démocratique, à sa conception et à son fonctionnement.

A cet égard, on ne saurait accepter, comme des solutions valables, les idées diffusées depuis quelque temps à travers le monde et tendant à faire croire que la maîtrise de l'inflation et la stabilité du système monétaire international exigent la non-revalorisation du prix des matières de base.

Par ailleurs, les perspectives d'expansion dans le monde sont telles qu'une très large part de cette expansion pourrait être prise par les pays en voie de développement, sans que cela nuise en aucune façon aux intérêts des pays développés.

Si l'on prend le seul exemple de l'acier et si l'on se réfère aux estimations qui ont été projetées par les instances représentatives des plus grands sidérurgistes mondiaux, les besoins de la consommation mondiale nécessiteraient, d'ici 1985, l'installation d'une capacité de production nouvelle d'acier supérieure à 500 millions de tonnes par an; ne serait-il alors légitime d'installer, en priorité, dans les pays producteurs de minerai de fer, une part raisonnable de la capacité nouvelle de production d'acier ainsi envisagée ?

Pour ce qui est de l'aide financière au développement, les critères de sa définition et de son utilisation méritent d'être réexaminés de fond en comble.

Elle n'a de sens et de portée constructive que si elle se fonde sur une reconnaissance des priorités des pays en voie de développement ainsi que sur une évaluation des besoins en ressources de ces pays après qu'on ait restitué à ces mêmes pays tout ce qui est leur dû.

Si l'on veut éviter que se renouvellent les échecs de la décennie du développement, cette aide doit être très sensiblement supérieure à ce qu'elle a été dans le passé et se trouver à l'abri des aléas qui, au cours de la précédente période, l'on fait baisser régulièrement et l'ont finalement amputée de 10 % de sa valeur réelle.

D'autre part, il importe, pour les pays en voie de développement, que cette aide ne soit pas considérée comme l'instrument fondamental de leur développement et comme devant, de ce point de vue, se substituer purement et simplement aux efforts et aux sacrifices que chaque pays doit consentir pour s'arracher au sous-développement à partir des ressources humaines et matérielles qui lui sont propres.

Dans le même ordre d'idées, l'aide qui provient d'une redistribution des excédents de richesses pour compenser les inégalités inhérentes à la nature ou à l'histoire, et qui est destinée à corriger les disparités qui existent au niveau international, perdrait toute sa signification si elle devait intervenir parallèlement au maintien des inégalités sociales et si elle ne servait pas, en priorité, à améliorer le sort des masses les plus déshéritées.

En outre, pour ne pas peser lourdement sur la balance des paiements des pays pauvres, l'aide devrait comporter une part beaucoup plus importante de concours non remboursables. A ce propos, l'examen du problème de la dette actuelle des pays en voie de développement serait hautement souhaitable; cet examen devrait envisager l'annulation de la dette dans un grand nombre de cas et, dans d'autres cas, sa récapitulation avec de meilleures conditions en matière de délais de remboursement, de différés ou de taux d'intérêt.

Sur un autre plan, cette aide doit cesser de se faire à travers les canaux qui, l'assimilant à un paiement d'allégeances politiques ou militaires ou à la participation à des affaires rentables, la rendent suspecte et inopérante. En particulier, l'aide au développement ne doit être assortie d'aucune condition établissant un lien entre son existence et le maintien d'un vil prix pour les matières de base. Ce lien, avoué aujourd'hui par beaucoup de pays industrialisés, n'est rien d'autre que la reconnaissance par ces derniers que l'aide n'était qu'une sorte de restitution aux pays pauvres d'une portion congrue du fruit de leurs richesses.

Enfin, si l'on veut que l'aide soit réellement un transfert inconditionnel des plus riches vers les plus pauvres, le niveau de la contribution de chaque membre de la communauté internationale doit être déterminé en fonction de sa richesse réelle, c'est-à-dire en fonction de son niveau de développement. Les pays développés sont les pays qui détiennent l'essentiel de la richesse mondiale et c'est donc d'eux que doit venir l'essentiel de l'aide.

L'Algérie, en tant que membre de la communauté du Tiers Monde, proclame sa volonté d'apporter sa propre contribution à l'entraide internationale, étant entendu qu'à nos yeux, l'aide se définit comme un apport de ceux qui ont le plus en faveur de ceux qui ont le moins ou qui n'ont rien. L'intensité de l'effort de développement que nous avons fixé fait que nous continuons encore d'être confrontés à des problèmes de balance des paiements et que nous sommes obligés d'emprunter sans cesse, malgré la rigueur de l'austérité que nous nous sommes imposés. Néanmoins, l'Algérie est prête à consentir aux sacrifices nécessaires, comme elle l'a fait par le passé, pour manifester de nouveau son attachement au devoir de la solidarité internationale.

C'est dans le sens de cette solidarité qu'il convient d'apprécier les initiatives qui ont été prises récemment par la quatrième conférence au sommet des pays non-alignés, par les chefs d'Etats arabes réunis à Alger en novembre 1973, par les pays islamiques à Lahore, et par les pays membres de l'OPEP.

Enfin, beaucoup de pays du Tiers Monde connaissent des difficultés de nature structurelle et se trouvent aujourd'hui dans une situation particulièrement critique puisqu'ils n'ont pas les moyens de paiement indispensables pour acquérir les produits de première nécessité, ni les biens nécessaires à la poursuite de leurs activités économiques ou de développement.

Parce qu'il s'agit de donner à plusieurs peuples se trouvant dans un dénuement sans espoir une chance d'émerger de la misère et l'espérance de pouvoir accéder un jour au progrès, il est impératif et urgent pour la communauté internationale de décider d'engager, au profit de ces pays, un programme spécial, c'est-à-dire un programme limité dans le temps et ayant des objectifs précis. Ce programme doit permettre de satisfaire les besoins minima vitaux des pays les plus démunis, c'est-à-dire les besoins en biens de première nécessité, tels que les produits alimentaires, énergétiques et pharmaceutiques, les engrais, les biens d'équipement et les services, à des conditions particulièrement avantageuses, pouvant aller, dans certains cas, jusqu'à la gratuité. Ce programme spécial doit permettre, en même temps, de fournir à ces pays une aide financière exceptionnelle pour leur développement à court terme, aide qu'il est souhaitable de fournir sous forme d'apports financiers non remboursables, tout au moins dans une large proportion. La fourniture des produits qui auront été retenus dans le cadre de ce programme pourrait être mise à la charge des pays qui en sont les producteurs, et cela en proportion de leurs capacités de production dans ce domaine. Le financement nécessaire au paiement des biens d'équipement ou des services contenus dans ce programme pourrait être assuré par les contributions des différents pays de la communauté internationale, en fonction du niveau de leurs revenus. A ce titre, les pays industrialisés, ainsi que les pays en voie de développement qui pourraient disposer de certains excédents dans leurs ressources, auront à jouer un rôle particulièrement important. Afin de pouvoir agir rapidement et efficacement, la BIRD ainsi que les Banques régionales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, pourraient recevoir, dans une première étape, la mission de gérer, sous un contrôle approprié, les fonds à mobiliser immédiatement dans le cadre de ce Programme Spécial, et ce, en attendant la définition des institutions qui seraient chargées de la gestion de ces fonds à titre permanent. Il est bien évident que d'autres formes de financement peuvent être avancées; l'essentiel est que les objectifs soient clairement décidés et les moyens nécessaires nettement définis.

Ce Programme Spécial dans son ensemble, fait l'objet d'une proposition de mon pays. J'exprime l'espoir que l'Assemblée générale l'adoptera comme une mesure concrète et immédiate qui constituera l'un des résultats à inscrire à l'actif de l'actuelle session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Monsieur le Président,

La stratégie que nous venons de proposer implique que la communauté internationale accepte de réviser fondamentalement la démarche qui consiste à assigner des taux de croissance manifestement inadaptés aux objectifs de réduction des disparités internationales. En effet, prétendre atténuer les écarts entre les revenus individuels annuels dans les pays les plus développés qui se montent à 3 000 ou 1 000 dollars et les revenus correspondants dans les pays pauvres qui sont de l'ordre de 100 à 200 dollars, en préconisant des actions qui visent à imprimer à ces derniers pays des taux de croissance de 5 % par an, est une entreprise manifestement vouée, dès le départ, à l'échec.

Laisser se perpétuer ces inégalités et cette exploitation, dans un monde que les moyens modernes de communications ont considérablement rétréci, n'est pas plus tolérable aujourd'hui que ne l'étaient, naguère, les trop grandes inégalités sociales dans un même pays.

Les pays du Tiers Monde ne peuvent en effet se sentir solidaires des succès de ce monde qui les exclut et les nie, d'une croissance et d'une technologie qui se développent en dehors d'eux et le plus souvent contre eux.

C'est en marquant sa détermination à mettre un terme à ce que notre siècle ne peut plus tolérer, à savoir des revenus individuels inférieurs à un tiers de dollar par jour en 1974 ou, comme semblent l'indiquer les résultats escomptés de la deuxième décennie du développement, des revenus à peine égaux à une moitié de dollar en 1980, que la communauté des Nations Unies inaugurera une ère nouvelle dans les relations économiques internationales.

Entre, d'un côté, les besoins des pays pauvres, à savoir de la nourriture, des écoles, des hôpitaux et les moyens de lutte contre le sous-développement et, de l'autre côté, les besoins des pays riches, à savoir, non seulement l'accroissement sans limite de leurs richesses, mais aussi la continuation de dépenses politiques et prestigieuses ruineuses, la question se pose de savoir lesquels de ces besoins sont à sacrifier au profit des autres. Le problème des matières de base se pose donc bien en termes de confrontation entre les priorités des pays développés et celles des pays en voie de développement, et en liaison avec cette confrontation, en termes de répartition des ressources mondiales pour satisfaire à ces priorités.

En vérité, dans la course de vitesse qui s'engage entre, d'une part les pays industrialisés qui entendent rassembler le maximum de profits pour se passer le plus rapidement possible des matières de base des pays en voie de développement et, d'autre part, les pays en voie de développement eux-mêmes qui entendent profiter du sursis qui leur a été clairement signifié pour édifier les fondements de leur développement et de leur libération économique, le problème des matières de base ne se présente plus dans les limites d'une simple question commerciale : il revêt tous les aspects d'un véritable problème stratégique qui conditionne la survie des pays producteurs et qui doit faire l'objet de la vigilance la plus déterminée.

Les pays du Tiers Monde connaissent aujourd'hui les conditions qui leur permettraient d'entrer dans la voie du développement et du progrès, de même qu'ils ne peuvent ignorer les sombres lendemains auxquels ils seraient destinés s'ils laissaient échapper les chances qui s'offrent à eux pour engager les luttes, fournir les efforts et consentir les sacrifices qu'exige leur salut.

Pour les pays développés, il s'agit de savoir s'ils ont pris conscience de ce que leur avenir ne saurait être dissocié de celui des peuples du Tiers Monde. Si c'est le cas, il leur revient d'assurer les responsabilités qu'implique, pour eux, une telle prise de conscience. En particulier, détenant actuellement les leviers de la puissance économique, ils doivent accepter, comme une exigence du maintien de la paix et comme un tribut au progrès, que les pays en voie de développement récupèrent et assument la part qui leur revient dans l'animation et la direction des activités économiques mondiales. En d'autres termes, ils doivent accepter les conditions de l'émancipation

économique des peuples du Tiers Monde et admettre les transformations que cette émancipation comporte pour l'ordre économique actuellement établi dans le monde.

Si les débats et les décisions de cette Assemblée pouvaient nous donner l'espoir d'atteindre un tel résultat, alors le développement des peuples du Tiers Monde et les succès à remporter sur la misère, la maladie, l'analphabétisme et l'insécurité seraient, non point la revanche des pays pauvres sur les pays nantis, mais la victoire de l'humanité toute entière.

b) Discours du président Boumediene à Constantine le 6 juin 1974.

(El Moudjahid, 8/6/74, p. 2).

« Frères militants,

« Nous voici réunis en un lieu considéré comme l'un des hauts-lieux de l'Algérie nouvelle, proche de la ville de Constantine qui a écrit dans l'histoire de notre pays de glorieuses pages d'honneur.

« Cette rencontre que nous consacrons aujourd'hui aux cadres et aux militants du Parti constitue le début d'une série de réunions que nous tiendrons dans les semaines et les mois à venir avec tous les cadres du Parti et ses militants dans toutes les régions du pays.

« Ces réunions visent à clarifier les concepts et à redéfinir les critères révolutionnaires à la lumière de l'expérience pratique que nous avons connue et que notre pays a vécu depuis l'indépendance jusqu'à ce jour.

« Si auparavant, nous avons consacré tous nos efforts à de nombreux autres domaines, puisqu'il était de notre devoir, ce qui est aussi logique, de commencer par le plus urgent, nous n'avons compté, en cela, que sur la conscience des militants, leur patience et leur sens des priorités auxquelles il nous appartenait de consacrer tout notre temps.

« Chacun de vous a toujours en mémoire la situation qu'a connue notre pays au lendemain de l'indépendance : le pays détruit, le peuple dispersé, l'économie disloquée, les finances croulantes, les rangs divisés, la sécurité inexistante, de graves conflits pour le Pouvoir, alimentés par les groupuscules politiques basés sur les desseins personnels et les pensées régionalistes.

« Devant cette situation, il n'était que de notre devoir de faire un choix judicieux et sain et de commencer à jeter les bases solides de l'appareil de l'Etat, ce qui est à même de constituer un point de départ pour l'édification du pays.

« Il était donc de notre devoir de réaliser la sécurité et la stabilité sans lesquelles notre édifice serait resté vulnérable à tout acte anarchique et notre pays livré à des aventuriers.

« Il nous appartenait, ensuite, de donner à notre indépendance politique son contenu économique et social. Et si nous tenons à souligner aujourd'hui que nous avons franchi avec succès cette étape difficile et réalisé depuis de grandes victoires, il n'est pas dans notre intention de nous vanter ou de demander de récompense à qui que ce soit.

« Nous œuvrons en conformité avec les principes que nous avons adoptés, défendus, auxquels nous avons consacré notre jeunesse et notre vie et pour lesquels des hommes braves se sont sacrifiés et est tombée une élite de jeunes à l'avant-garde de la jeunesse de ce grand peuple.

« Tout ce à quoi nous avons aspiré a été réalisé, malgré l'indifférence de certains et le scepticisme d'autres et malgré tous ceux qui continuent à vivre avec le passé, liés à leurs maîtres d'hier.

« La Révolution a ouvert ses bras à tous les citoyens et a fait du pardon, la caractéristique de sa marche, et de la solidarité nationale, son principe. Elle a également offert l'occasion à tous ceux qui ont commis des erreurs durant la lutte armée de se racheter par le travail. Bien plus, elle a même ouvert la porte à tous ceux qui ont adopté une attitude d'indifférence à son égard, ceux qui ne cherchaient que leurs

intérêts, dans les projets économiques colonialistes, qui visaient essentiellement à combattre la Révolution.

« Chers compatriotes,

« Il était, après tout cela, de notre devoir de commencer par l'économie nationale. L'action visait deux buts parallèles : d'une part, la libération de l'économie de la dépendance étrangère et la récupération de nos richesses nationales, et d'autre part, l'édification d'une économie nationale libre, fondée sur des bases solides.

« Le militant se doit de se rappeler toujours la lutte que nous avons menée à travers les nationalisations et le contrôle de nos ressources énergétiques. Il doit se souvenir également de l'attitude de ceux qui n'ont pas compris la réalité de la bataille et qui la considéraient comme une simple aventure du fait certainement du manque d'expériences révolutionnaires qui les caractérise d'une part et des concepts étrangers qui dominent leurs pensées. Je veux dire par là, les concepts occidentaux qui vont à l'encontre des intérêts des pays en voie de développement.

« Aujourd'hui, et après douze ans d'indépendance, les réalisations de la Révolution se dressent en témoins de sa marche, en ce lieu même qui était en 1962 un camp de soldats français et qui est aujourd'hui un des gigantesques projets qui jalonnent la voie de l'avenir.

« Il y a encore des milliers d'exemples évocateurs de l'ampleur de ce qui a été réalisé et de ce qui le sera dans l'avenir. Il s'agit en fait d'une ferme détermination et d'une foi profonde.

« Notre indépendance a douze ans. Toutefois l'action sérieuse et le véritable élan n'ont été entrepris que le 19 juin 1965, date qui marque l'un des plus importants événements historiques que la marche de notre Révolution ait enregistrés. Il a constitué un tournant décisif qui a rectifié cette marche qui a mis fin aux concepts erronés et réalisé la continuité de la révolution. Ce qui lui a permis d'être dotée pour la première fois dans l'histoire, d'une direction harmonieuse.

« La pondération du militant ne lui permet pas d'évoquer des événements que nous avons tous vécus lors des luttes acharnées pour le Pouvoir, des conflits pour les zones d'influence et des différents, alimentés volontairement par certains. Mais, grâce à Dieu, tous ces conflits n'ont pas affecté la base et sont restés au niveau supérieur.

« Ainsi, grâce à la base saine et à l'élite consciente, la continuité révolutionnaire a été réalisée. Après le 19 juin, qui a mis un terme aux zones d'influence, notre mot d'ordre a été de s'unir pour accomplir de grandes réalisations, à l'ombre de la solidarité nationale, car l'Union repose sur des critères révolutionnaires seulement et non sur d'autres critères qui ne vont pas de pair avec l'intérêt général. Les critères de l'amitié personnelle et des liens régionaux constituent un grave danger pour toute édification nationale véritable.

« Chers compatriotes,

« Parallèlement, il nous appartenait également d'œuvrer avec patience et sans vacarme à trouver des solutions aux problèmes qui menaçaient toute la région, en particulier en 1963.

« Nous venions alors de réaliser l'évacuation du reste des troupes françaises de notre territoire, car leur présence ici n'était pas conforme à notre concept de l'indépendance et de la souveraineté nationale. Cette tâche a été accomplie sans tapage et d'aucuns parmi vous se rappellent la date de l'évacuation des troupes françaises de la base de Mers El-Kébir après le 19 juin.

« Cette évacuation a eu lieu dans le calme et sans défilé. J'ai tenu à dire cela, car il y a dans certains Etats ceux qui organisent chaque année des manifestations pour célébrer l'anniversaire de l'évacuation, allant jusqu'à mobiliser des poètes et des écrivains.

« En ce qui nous concerne, nous n'avons nullement besoin de telles manifestations, car nous nous attelons à ce qui est plus important. Combien sont grandioses les entreprises qui ne paraissent aux non-militants, — le militant étant convaincu de leur dimension — que comme de simples actions sans importance.

« Chers compatriotes,

« Tout comme je viens de le souligner, il était de notre devoir d'établir un ordre de priorités du fait qu'il y a des tâches, bien qu'importantes qui peuvent attendre, et d'autres vitales qui ne peuvent être retardées.

« En vertu de cette hiérarchie des priorités, nous avons lancé la Révolution agraire, qui était un impératif, à la fois politique, économique et social, en dépit de l'étonnement que certains affichent, quant à la grande attention portée sur cette Révolution agraire. Quelques-uns pensent que nous avons délaissé les problèmes des grandes villes. Il y a même des détracteurs qui sont allés jusqu'à dire que nous œuvrons au service des campagnes et aux dépens des villes.

« La terre était une des exigences de la Révolution armée dont la campagne a été la base et la citadelle. La question est donc claire, la campagne représente la majorité du peuple algérien et elle est en droit de jouir des bienfaits et avantages de l'indépendance.

« La ville a bénéficié d'une manière ou d'une autre des bienfaits de l'indépendance, que ce soit par la création d'emplois administratifs ou autres ou dans le domaine de l'habitat, par le remplacement des étrangers qui ont quitté l'Algérie, ou encore par l'existence de l'électricité, de l'eau courante et des routes goudronnées. Tous ces avantages paraissent simples en eux-mêmes, mais en réalité, ils sont grands en comparaison avec ce qui a été enduré par les habitants des campagnes, lesquels ont été ruinés, ne possédant rien sinon l'espoir d'émigrer en ville ou à l'étranger.

« Loin d'être une simple réforme, la solution des problèmes des campagnes a été une Révolution agraire comportant des transformations radicales.

« De là, la priorité a été donnée à cette grande œuvre qui a commencé dans des conditions qui, sans être faciles, ne constituaient pas des obstacles insurmontables. La Révolution agraire a donc démarré dans une atmosphère d'enthousiasme débordant, dépassant ainsi ceux qui ne croient pas en la Révolution, qui existent et que nous connaissons et ceux qui prédisaient l'échec.

« La Révolution agraire a été un choix politique et notre conviction est profonde quant à sa réussite inéluctable du fait qu'elle se situe dans la logique historique de la Révolution, celle du Premier Novembre, et des réalisations révolutionnaires, des nationalisations, de libération et d'édification.

Les principes de la solidarité nationale.

« Si la Révolution agraire n'est pas encore achevée, elle n'en a pas moins remporté ses premiers succès, qui conditionnent sa réalisation totale. Ceci a été accompli sans problème politique, puisque personne n'a été emprisonné dans le cadre de son application, car elle a été posée en termes clairs sur la base des principes de la solidarité nationale, et non pas sur la base de la philosophie qui n'a aucun lien avec nos croyances religieuses et nos aspirations à édifier une société prospère où règnent la justice et l'égalité, la philosophie de la lutte des classes qui entraînerait dans notre pays, qui a déjà été meurtri, de nouvelles blessures.

« Ce serait une erreur historique que de faire de notre pays un champ de conflit de classes.

« Voilà pourquoi j'ai dit, lors des réunions avec les étudiants, qu'il ne fallait pas s'en prendre à ceux qui n'ont pas fait don de leurs terres pour contribuer à la réussite de la Révolution agraire.

« Ce ne sont que les résultats auxquels nous sommes parvenus qui peuvent donner une juste mesure de notre appréciation des problèmes et de la justesse des solutions que nous préconisons.

« Nous avons suffisamment de courage pour faire une autocritique si des erreurs touchant l'avenir du pays et la marche de notre Révolution venaient à être commises. Si la Révolution agraire, en tant que question politique a été achevée, il n'en demeure pas moins qu'il reste devant nous un grand travail à accomplir et qui

nécessite toujours notre attention à l'approfondissement de la culture révolutionnaire auprès des coopérateurs. Il s'agit d'un point de vue d'une extrême importance. La distribution des terres et la construction des villages agricoles et leurs équipements ne sont pas suffisants en eux-mêmes.

« C'est là, la garantie réelle de la continuité de la Révolution, de sa sauvegarde contre tout ce qui risquerait de remettre en cause les acquis des fellahs et des travailleurs.

« Nous voulons prendre toutes les précautions pour l'avenir. Aujourd'hui, il y a des hommes qui se sacrifient pour défendre la Révolution et les acquis que celle-ci a réalisés au bénéfice des fellahs et des travailleurs dont la seule garantie est la culture politique et la conscience révolutionnaire. Si jamais un gouvernement bourgeois s'installait dans notre pays avec ses appareils et sa police, le paysan et l'ouvrier ne connaîtraient plus que l'avilissement. Il va sans dire aussi qu'une classe bourgeoise serait créée et serait pire que le colonialisme lui-même.

« L'occasion n'est pas propice aujourd'hui pour parler des expériences dont le succès était lié à une personne ou à un petit groupe de personnes.

« La Révolution a garanti les droits des masses laborieuses et donné à tous et à toutes les armes nécessaires pour défendre leurs acquis. Elle a aussi instauré des lois pour les protéger.

« Il faudrait, à présent que la conscience révolutionnaire s'approfondisse et que le niveau politique s'élève pour que la Révolution puisse réaliser ses objectifs et poursuivre sa marche.

« Quand elle se manifeste, notre Révolution le fait avec des réalisations à l'appui, elle n'alimente pas les masses par des rêves et des promesses. Ses actes dépassent de beaucoup ses paroles. C'est une Révolution qui dit « voilà ce que j'ai réalisé » et ne se contente pas d'énumérer ce qu'elle va réaliser dans l'avenir.

« Si on aborde un autre chapitre, on constate que les Assemblées des travailleurs visent à créer un équilibre véritable au sein de l'entreprise en donnant à l'ouvrier la place qui lui revient dans le cadre de celle-ci, de manière à mettre fin à l'idée de l'employé et du patron. Ainsi s'éclaircira la situation et se compléteront les responsabilités. Les lois qui régissent ces nouveaux rapports existent aujourd'hui. Il reste à présent aux militants du Parti et aux responsables syndicaux à entreprendre une action de grande envergure pour parachever la préparation politique et révolutionnaire des travailleurs de manière à garantir une prise de conscience accrue de leur part, quant à la signification de leur participation à la gestion et à leur rôle dans la sauvegarde de l'entreprise et de leur contribution effective à sa réussite.

Mettre un terme au gaspillage.

« Chers compatriotes,

« L'occasion m'a été donnée plus d'une fois d'évoquer le phénomène du gaspillage. Il y a un instant je me souvenais de ce que je vous ait dit à ce sujet, ici même à Constantine en 1966.

« Le gaspillage existe encore aujourd'hui, mais je tiens à le dire à haute voix, nous frapperons fort les gaspilleurs et vous savez tous que nous faisons ce que nous disons. Un homme averti en vaut deux. Nous nous lavons les mains de tous ceux qui toucheraient un seul centime des biens de l'Etat, ce qui ne signifie nullement que nous ne sommes pas responsables de ce qui se passe.

« La règle doit être appliquée à tous les niveaux de l'Etat. C'est aux militants de tout contrôler et de protéger les biens du peuple, et celui qui faillira à ce devoir sera considéré comme un traître au sens révolutionnaire du terme. Au moment où nous avons besoin de grands moyens pour réaliser les aspirations du pays, nous sommes disposés à encourager tout homme de science et tout travailleur. Notre situation financière est saine. Nous possédons en effet plus de 500 milliards de réserves en plus des grands projets.

« Il y a ceux qui ont saisi l'occasion de grands travaux, sur lesquels nous avons

concentré tous nos efforts, pour ignorer tous les avertissements que nous avons donnés à ce sujet. Mais le moment est venu de mettre un terme à cette situation.

« C'est avec plaisir que j'ai appris qu'à Mascara, des coopérateurs ont réalisé près d'un million de bénéfices. Je leur ai dit que nous nous réjouissons de l'accroissement de leurs bénéfices parce que cela signifie l'augmentation de la production. L'important est que cela ne se fait pas au détriment des autres.

« Le gaspillage des biens de l'Etat est un crime qu'on ne peut taire. J'ai moi-même défendu plus que tout autre les cadres, mais je n'accepterai jamais que les instruments de l'Etat soient mis au service des intérêts personnels.

« Nous sommes aujourd'hui en 1974 et non en 1962 et il n'y a pas aujourd'hui le vide que nous avons connu, lequel nous a contraints à accepter n'importe quel individu.

« Il y a des hommes jeunes et il y a une jeunesse qui monte. La Révolution n'est pas une joute oratoire mais une parole que confirment les actes. Je mets aujourd'hui un trait rouge entre nous et les intrus qui se sont introduits dans le corps de la Révolution.

« Le profit illégal ne doit pas exister. Quant à ceux dont le seul souci est de gagner de l'argent, il faudrait qu'ils sachent une fois pour toute qu'ils n'ont pas de place dans l'Etat, au Parti et dans l'armée. En tenant ce propos j'adresse un dernier avertissement, car il s'agit d'une question de choix.

« Je respecte la franchise des patriotes qui étaient dans les rangs de la Révolution et qui se sont intéressés par la suite au secteur privé. Qu'un homme soit patriote, cela ne signifie pas nécessairement qu'il soit un révolutionnaire socialiste.

« Chers compatriotes,

« Après la Révolution agraire, nous allons aborder cette année le Parti. Il y des conditions que doit remplir un militant afin qu'il puisse s'imposer comme une avant-garde révolutionnaire.

« Les éléments de direction doivent réunir les conditions de sincérité, de foi, de compréhension dans l'action et d'abnégation pour réaliser les objectifs révolutionnaires et se distinguer par une morale saine.

« Pour jouer pleinement son rôle, le Parti doit accorder son attention aux questions organiques et se préoccuper plus que jamais des maux qui menacent son entité politique.

« Afin que le militant d'avant-garde soit l'exemple, il faudra qu'il rende compte à sa propre personne avant toute autre. Il devra également prendre garde des tendances bourgeoises qui commencent à s'infiltrer dans notre société au moment où la stabilité règne dans le pays.

« La Révolution a besoin d'un Parti dont les rangs sont composés de l'élite des militants et des socialistes qui portent le flambeau et mènent la marche révolutionnaire vers un avenir radieux et prospère.

« S'il y a aujourd'hui des gens qui mésestiment le Parti, le jour viendra où ces mêmes personnes frapperont à sa porte qui ne leur sera pas ouverte si facilement. Des responsabilités au niveau de la direction du Parti seront réparties, mais ne seront assumées que par les militants du Parti.

« Nous n'ordonnons pas à quiconque d'adhérer au Parti. Cependant, les responsabilités au niveau de la direction nécessitent des contacts directs avec les masses populaires. Aussi le militant du Parti est-il plus apte à assumer ce rôle.

« Afin d'assurer la continuité de la Révolution et d'empêcher l'infiltration d'éléments opportunistes qui tenteraient de porter atteinte à l'appareil du Parti et de son intérieur même, une organisation adéquate sera conçue.

« Le peuple a fait preuve de conscience et de maturité en choisissant les meilleurs candidats lors des récentes élections aux APW. Ceci confirme en même temps notre confiance en la base et la clarté de la voie que nous avons franchie en instaurant des assemblées élues à travers lesquelles le peuple exprime sa volonté.

« Chers frères,

« Que notre rencontre d'aujourd'hui soit le signal du renouvellement du Parti afin qu'il accomplisse pleinement sa tâche.

« Toutes ces orientations doivent être appliquées dans les domaines nombreux et différents auxquels doit faire face le Parti.

« Si l'effort collectif est une action bénéfique, l'effort individuel quant à lui, au niveau du Parti n'est strictement pas permis. Les documents et orientations inspirées de l'esprit même de la Révolution doivent être le guide de tous les militants dans leur tâche. Le militant doit nécessairement s'imprégner de la philosophie de la Révolution à travers les textes et orientations afin qu'il puisse jouer son rôle dans la sensibilisation des masses.

« J'estime que les textes comme ceux ayant trait à la Révolution agraire et la gestion socialiste et autres n'ont pas encore suffisamment bénéficié d'une analyse et d'une étude profondes. Il nous appartient donc de tirer la leçon des expériences des peuples qui ont pu saisir la portée philosophique de leur Révolution et se sont engagés à réaliser des miracles.

« Il existe dans nos grandes tutelles une certaine confusion intellectuelle née de la mauvaise compréhension de nos mesures révolutionnaires, ce qui a engendré certaines interprétations tendancieuses comme celles qui se sont répandues après l'expérience que nous avons menée à Alger dans le cadre de la commercialisation directe des produits agricoles, expérience dont ont bénéficié et le producteur et le consommateur.

« Notre Etat socialiste défendra les droits des pauvres. Nous devons donc combattre ensemble et dénoncer ceux qui doutent encore, souhaitent le mal à notre pays, et qui ne s'intéressent qu'à leurs propres intérêts, même au détriment des déshérités.

« C'est là que réside le secret de ces interprétations selon lesquelles l'Etat aurait l'intention de contrôler le commerce des textiles, et de nationaliser les boulangeries, les bains et les salons de coiffure.

« Aucune loi n'a été décrétée en ce sens. Le plus important pour nous est la prospérité de ce peuple et l'élimination des intermédiaires, et tous ceux qui vivent sur le dos des autres. Ce n'est qu'une question de temps.

« Le rôle de tout militant, de toute cellule, de tout commissariat national du Parti, doit consister à isoler les éléments qui sèment le doute et les dénoncer publiquement.

« Je souhaite que cette rencontre soit une nouvelle étape dans la vie du Parti. Il appartient à chacun de vous de se tenir prêt à l'action. L'heure de l'action a sonné. Puisse Dieu guider nos pas ».

3. — Deuxième plan quadriennal (1974-1977)

Ordonnance n° 74-68 du 24 juin 1974 portant 2° plan quadriennal 1974-1977, *J.O.R.A.* (52), 28/6/74, 578.

—
AU NOM DU PEUPLE,

Le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au plan,

Vu les ordonnances n°s 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 70-10 du 20 janvier 1970 portant plan quadriennal 1970-1973;

Le Conseil de la Révolution et le Conseil des ministres entendus,

ORDONNE :

ARTICLE PREMIER. — A la lumière des perspectives à long terme de l'économie nationale, des enseignements tirés des résultats de l'exécution des premiers plans de l'Algérie indépendante, de l'analyse des nouvelles données de l'environnement international, un plan de développement économique et social de la République algérienne démocratique et populaire, le deuxième plan quadriennal est adopté pour les années 1974-1977.

Les orientations, objectifs, programmes et mesures du 2° plan quadriennal font l'objet d'un rapport annexé à l'original de la présente ordonnance.

ART. 2. — S'inscrivant dans la stratégie globale du développement, le 2° plan quadriennal vise au renforcement de l'indépendance économique et à la construction d'une économie socialiste par l'élargissement rapide de la production et une diffusion intense du développement sur tout le territoire national.

ART. 3. — La production intérieure brute doit s'accroître, en termes réels, d'au moins 46 % durant le 2° plan quadriennal, soit un rythme annuel moyen de croissance de 10 %.

Cette évolution repose essentiellement sur les progrès que doit enregistrer l'utilisation des capacités de production et des mises en valeur achevées durant le 1er plan quadriennal et de celles devant l'être, selon les calendriers arrêtés, dans les premières années du 2° plan quadriennal.

Des objectifs impératifs d'accroissement de production en quantités physiques sont fixés et adressés aux agents d'exécution du plan pour une liste de produits agricoles et industriels déterminants dans le rythme de croissance de l'économie.

ART. 4. — Pour la période qu'il couvre, le 2° plan quadriennal a comme objectifs sociaux essentiels :

- l'amélioration des niveaux de vie de la population à partir, en premier lieu, de l'élargissement des postes de travail et d'une juste répartition des revenus,
- l'élévation du niveau culturel et technique, notamment par l'application de la réforme instituant l'école fondamentale et l'intensification de la formation technique,
- l'amélioration rapide des conditions de vie de la population, grâce à la promotion de la médecine gratuite et à travers l'accélération des réalisations des programmes sociaux, notamment dans le domaine des villages agricoles, de l'habitat urbain et des équipements collectifs.

ART. 5. — La mise en œuvre du 2° plan quadriennal et la réalisation des objectifs qui y sont fixés pour chaque secteur de l'économie, s'appuient sur la consolidation

du système de planification et une plus grande discipline des agents d'exécution du plan en vue de réaliser, notamment :

- l'extension des capacités de réalisation,
- une sélection et une programmation rigoureuse des chantiers d'investissements,
- l'amélioration de l'organisation de la gestion des bases productives de l'économie en vue de la recherche constante d'une meilleure productivité,
- l'accélération des programmes de formation professionnelle,
- la mise en place d'un système de prix et d'une grille nationale des salaires,
- l'adaptation des procédures et des règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle de l'activité économique aux objectifs à atteindre.

ART. 6. — Dans le cadre de l'application de la politique de décentralisation, la planification spatiale doit permettre, notamment à travers la mise en œuvre de plans communaux, la réalisation de la politique d'équilibre régional par la recherche d'une pleine utilisation des capacités humaines et des ressources du pays.

ART. 7. — Pour permettre la réalisation des investissements publics, le secrétaire d'Etat au plan est autorisé, durant le 2° plan quadriennal 1974-1977, à inscrire des programmes à concurrence d'une autorisation de dépenses d'un montant de cent dix milliards de dinars (110.000.000.000 de DA).

Dans ce cadre, des objectifs minima impératifs sont assignés aux différents agents d'exécution du plan dans le domaine des niveaux d'équipements et des performances de résultats attendus dans le degré de satisfaction des besoins économiques et sociaux.

ART. 8. — Le plan annuel constitue l'instrument d'ajustement et de régulation économique du plan pluriannuel. En tant que tel, il fixe les grands équilibres de l'économie pour l'année et arrête les programmes nouveaux d'investissements à lancer, à la lumière, notamment, des progrès dans la maîtrise des capacités de l'économie et des niveaux d'exécution des programmes en cours.

A cet effet, il devra faire assurer, en toute première priorité, l'achèvement des chantiers en cours de réalisation sur le terrain et veiller à la hiérarchisation dans le lancement des nouveaux programmes.

ART. 9. — Le deuxième plan quadriennal constitue la loi fondamentale qui régit la totalité de l'activité économique et sociale du pays durant la période 1974-1977.

L'ensemble des structures de l'Etat et des agents économiques, à quelque niveau qu'ils soient, sont tenus de se conformer aux orientations, objectifs, programmes et mesures arrêtés dans le plan et sont responsables de la réalisation correcte des objectifs qui leur sont impartis.

ART. 10. — La mobilisation active de la population et, en premier lieu, celle des travailleurs, pour la réalisation des actions de développement prévues dans le 2° plan quadriennal, doit trouver appui dans les institutions de la révolution agraire, les assemblées des travailleurs des entreprises socialistes et les assemblées populaires des collectivités locales.

Elle s'exprimera à travers la responsabilisation des institutions décentralisées dans l'exécution du plan.

ART. 11. — Pour atteindre les objectifs fixés par le 2° plan quadriennal 1974-1977, le Gouvernement veillera à la mobilisation de tous les moyens matériels et humains, s'attachera à mettre en œuvre les mesures de direction et d'encadrement de l'économie conformes aux buts recherchés dans la période et s'assurera de la bonne réalisation du plan et du respect des obligations dévolues aux agents d'exécution du plan.

ART. 12. — Le Gouvernement consacrera chaque année deux sessions de délibérations au contrôle de la réalisation du plan. Il entendra, à cet effet, un rapport d'exécution présenté par le secrétaire d'Etat au plan.

ART. 13. — Les rapports d'exécution du plan présenteront l'état d'avancement des objectifs, programmes et mesures arrêtés et notamment les progrès physiques de production et de formation des hommes, le degré de réalisation des équipements, l'évolution des différents niveaux de vie des populations, l'état des relations économiques extérieures et tous les éléments pouvant influencer sur l'équilibre économique d'ensemble et la concrétisation de la politique nationale de développement.

Pour ce faire, le secrétaire d'Etat au plan recevra, périodiquement, de tous les

agents d'exécution du plan les éléments d'information utiles et pourra procéder à toutes investigations nécessaires.

ART. 14. — A l'occasion de l'adoption des plans annuels, le Gouvernement pourra procéder à l'adaptation des objectifs du plan à l'évolution constatée de l'économie durant la période.

ART. 15. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Houari BOUMEDIENE.

b) Extraits du rapport général.

II° PLAN QUADRIENNAL 1974-1977

CONCLUSIONS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA RÉVOLUTION ET DU GOUVERNEMENT

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réunis du 15 janvier au 7 février 1974 et le 14 mai 1974 ont arrêté les objectifs et programmes d'action à réaliser en matière de développement économique et social durant les quatre prochaines années, 1974 à 1977, dans le cadre du II° Plan Quadriennal national ainsi que l'ensemble des directives à l'intention des agents d'exécution du Plan.

Les délibérations des hautes instances politiques du pays constituent l'aboutissement d'un long processus d'études et de discussions qui s'est développé au cours des deux dernières années.

Dès juin 1972, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont en effet édicté une directive générale d'élaboration du II° Plan Quadriennal 1974-1977 à l'adresse de l'ensemble des niveaux politico-administratifs du pays.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement se félicitent du progrès accompli dans l'élargissement des participants aux travaux de conception des projets ou des solutions économiques et sociales concernant l'édification du pays, que ce soit des questions et des programmes intéressant le développement des communes, des entreprises, des wilayate ou de l'économie nationale dans son ensemble.

Ils ont enregistré en particulier les progrès effectués dans l'application de la décentralisation au niveau des propositions d'actions à inscrire dans le Plan national émanant des Assemblées Populaires Communales et de Wilayate et des échelons technico-administratifs locaux.

Le Plan qui vient d'être adopté s'inspire, comme les précédents, des options fondamentales du pays visant à construire une société socialiste et à faire bénéficier l'ensemble des citoyens des fruits du développement économique et des progrès sociaux.

Ses objectifs entendent consolider et élargir les bases du développement économique, social et culturel, amorcées par les réalisations des Plans Triennal (1967-1969) et Quadriennal (1970-1973), bases indispensables à la satisfaction correcte des besoins des populations, au plein épanouissement de la société algérienne et à la promotion de l'homme.

Déjà avec l'exécution du premier Plan Quadriennal 1970-1973, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont constaté les progrès accomplis dans la consolidation de l'indépendance économique du pays, avec la récupération par le peuple des richesses matérielles de l'économie achevée par la nationalisation des hydrocarbures en février 1971.

Ils se félicitent des étapes importantes accomplies ces dernières années dans les transformations fondamentales de la société tendant à promouvoir un nouvel ordre

dans les rapports de production avec la mise en œuvre de la Révolution Agraire et l'introduction de la Gestion Socialiste dans les entreprises publiques.

Les éclairages nouveaux du II^e Plan Quadriennal 1974-1977.

Le nouveau Plan entend poursuivre la mise en œuvre de tous les grands objectifs poursuivis à long terme par la Révolution et dont le contenu pour l'étape à venir a été arrêté sous le double éclairage :

- des enseignements que le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont tirés de l'examen des premiers résultats enregistrés par l'exécution du Premier Plan Quadriennal 1970-1973 qui vient de s'achever,
- et de l'appréciation des données nouvelles de l'environnement économique international.

A la lumière de ces analyses, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment leur foi dans l'avenir économique et social du pays et dans la réalisation des grands objectifs arrêtés par notre stratégie de développement.

Dans cette stratégie, la construction d'un appareil productif, basée sur une industrialisation authentique du pays et l'élargissement de la production agricole à la hauteur des besoins nécessités par la croissance démographique, demeure la ligne principale de l'action.

Nouvelles terres et mobilisation des ressources en eau pour accroître la production agricole.

Du point de vue du développement des capacités productives du pays, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont décidé de donner dans le prochain Plan une priorité accrue au développement agricole dont les assises se trouvent désormais garanties et élargies par la mise en œuvre de la Révolution Agraire.

L'objectif de satisfaction des besoins alimentaires principaux du pays par l'agriculture nationale a été réaffirmé et trouve son expression dans les vastes programmes qui ont été arrêtés pour la mise en valeur de nouvelles terres et la transformation des conditions de production des exploitations agricoles.

Une place de choix a été réservée à toute l'action de mobilisation et d'utilisation des ressources en eau qui doit être systématiquement recherchée.

Elan nouveau à l'industrialisation.

La poursuite et l'élargissement de l'effort d'industrialisation reste un objectif majeur de notre stratégie de développement. Au-delà des très nombreuses réalisations directement liées à la satisfaction des larges besoins d'une économie en développement, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont décidé de donner une ampleur nouvelle à la valorisation et à la transformation des ressources naturelles ayant vocation à être exportées.

Cette directive importante doit contribuer à intensifier le processus d'industrialisation par l'intégration encore plus large des activités industrielles.

Parallèlement le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont arrêté le principe du lancement d'un large programme de petite et moyenne industries appuyé sur les collectivités locales et destiné en particulier à renforcer les capacités de réalisation du pays et à élargir l'emploi et la satisfaction des besoins locaux.

Arabisation et élargissement de l'effort exceptionnel pour la formation : Ecole fondamentale et réexamen du contenu des enseignements.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement rappellent que les transformations matérielles recherchées par la construction de l'économie sont étroitement liées et conditionnées par les efforts exceptionnels déployés dans le domaine de l'éducation et de la transformation de l'homme algérien et du recouvrement de son identité.

De ce point de vue, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment

la nécessité de poursuivre activement le programme d'arabisation entrepris antérieurement, qui constitue un instrument essentiel de restauration de notre personnalité nationale, et qui doit déboucher sur l'utilisation de la langue nationale dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle.

Dans le même esprit, ils ont arrêté des orientations et des programmes en vue de la reconstitution de notre patrimoine historique.

Par ailleurs, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont décidé de donner une impulsion accrue au droit à l'éducation en instituant l'école fondamentale qui garantira à tous les enfants une scolarisation minimum de neuf ans.

Cette dimension nouvelle donnée à la démocratisation de l'enseignement constitue un jalon très important pour la promotion des générations futures.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont donné des directives pour réexaminer durant le prochain Plan le contenu de l'éducation et l'appareil de formation de manière à assurer à la fois une unification du système et son adaptation à l'environnement en vue de répondre correctement aux immenses besoins de l'économie. Ils ont recommandé qu'une attention plus soutenue soit apportée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Esprit scientifique et mobilisation de la jeunesse.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment que ces orientations, appuyées sur les efforts matériels exceptionnels déployés pour la réalisation des programmes d'éducation et de formation en vue de diffuser largement la science et la technique, demeurent le garant le plus solide de la libération et du progrès des masses populaires.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement sont convaincus que la diffusion de cet esprit scientifique et technique, au sein des masses populaires constitue en effet, au-delà des richesses matérielles, le levain de la véritable transformation de la société algérienne.

Dans ce domaine un rôle fondamental échoit à la jeunesse qui constitue et demeurera longtemps la grande majorité de la population.

Aussi, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont-ils décidé d'élargir et de donner un élan supplémentaire à toutes les actions de mobilisation de la jeunesse qui, à travers le Service National, le Service Civil et le Volontariat des étudiants et des travailleurs, a déjà concrètement manifesté son engagement pour la Révolution.

Médecine pour tous.

Au plan social, la prochaine période est marquée par l'importante décision prise d'instaurer la gratuité des soins médicaux au bénéfice de toute la population.

Le Conseil d'équipements du prochain Plan de la santé publique comme les orientations retenues en matière de prévention et d'hygiène doivent tendre à donner tout son contenu à la satisfaction du besoin fondamental de santé.

Ces efforts et ces orientations seront appuyés par les importants programmes arrêtés en matière d'équipement collectif et d'amélioration des conditions de vie dans les campagnes et dans les villes à travers les Plans communaux.

Renforcement des infrastructures en fonction de la politique d'aménagement de l'espace.

Dans le domaine des infrastructures, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont retenu un effort particulièrement important destiné à soutenir le rythme élevé de développement des secteurs productifs et sociaux.

Dans cet effort la modernisation des télécommunications et du réseau routier et ferré ont bénéficié d'une priorité marquée.

Une dimension nouvelle dans l'approche de ces problèmes a été introduite avec la vision de planification spatiale et d'aménagement du territoire qui doit présider à la conception à moyen et long termes des infrastructures.

La satisfaction de deux besoins essentiels : l'emploi et le logement.

Parmi les grands buts poursuivis, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment que le problème de l'emploi et de l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des populations demeure l'objectif essentiel de cette première grande étape de l'Algérie indépendante.

L'élargissement des postes de travail demeure le moyen le plus sûr de garantir à chaque Algérien un revenu stable et un niveau de vie digne et décent. Néanmoins, la politique de redistribution des revenus, que doit assurer l'Etat socialiste par le développement des consommations collectives et l'amélioration du cadre de vie dans les campagnes en premier lieu, doit permettre également de concourir à cet objectif d'élévation des niveaux de vie et en priorité pour éliminer toute forme de sous-alimentation dans le pays.

Le droit à un logement décent pour chaque famille correspond à un besoin également fondamental en même temps que la satisfaction correcte de ce besoin peut constituer un facteur susceptible d'améliorer le niveau culturel général du pays.

Aussi, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement conscients de l'importance du problème de l'habitat, donnent-ils les directives les plus fermes en vue de tout mettre en œuvre pour réunir les conditions techniques et organisationnelles nécessaires à la réalisation de vastes programmes d'habitat dans les campagnes et dans les villes.

D'ici 1980, le surpeuplement des logements résultant du retard de la construction sur la croissance démographique devra être grandement atténué.

Compte tenu des possibilités économiques et financières du pays, une amélioration qualitative des logements devrait accompagner l'effort quantitatif, particulièrement dans les campagnes où le retard historique est plus grand.

Le rythme actuel de construction devra progressivement, mais très rapidement, être largement dépassé, et tout doit être mis en œuvre pour atteindre d'ici 1980 la capacité de réaliser 100 000 logements par an et avoir mené proche de son terme le programme des 1 000 villages de la Révolution Agraire.

La planification spatiale et l'aménagement du territoire.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement, dans cette période d'intense construction de l'économie du pays, sont conscients de la nécessité d'éviter que les déséquilibres régionaux ne s'accroissent et que les mouvements de la population, en particulier l'exode rural vers les grandes villes, ne se produisent d'une façon brutale et prématurée.

Aussi, et pour la satisfaction en particulier de ces deux besoins fondamentaux que sont l'emploi et le logement, les programmes d'action des Plans successifs doivent-ils se réaliser dans le cadre de la politique et de la stratégie globale à moyen et long termes de l'aménagement du territoire dont les options et les axes essentiels viennent d'être arrêtés lors de cette session portant adoption du II^e Plan Quadriennal 1974-1977.

Dans cette optique, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont donné des directives pour mettre en œuvre une série d'études et d'actions destinées à la fois à freiner la tendance à la concentration sur quelques zones côtières et à promouvoir à l'intérieur du pays, d'Est en Ouest, une nouvelle ligne de concentration des activités afin d'assurer à terme une occupation harmonieuse et rationnelle de notre immense territoire.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont également insisté sur une meilleure maîtrise de la croissance des agglomérations urbaines.

De ce point de vue ils ont retenu le principe de l'élaboration pour les principales villes d'un plan de modernisation urbaine destiné à prendre en charge tous les problèmes d'aménagement et ont recommandé d'encourager la croissance des villes secondaires notamment dans les régions destinées à être de nouvelles zones d'attraction.

Par ailleurs, et dans le même ordre d'idées, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont particulièrement recommandé de veiller à la sauvegarde maximum des terres agricoles dans l'organisation territoriale du développement.

La bataille pour la production, action dominante du II^e Plan Quadriennal 1974-1977.

Avec la mise en œuvre du II^e Plan Quadriennal 1974-1977 qui doit nous rapprocher des objectifs de 1980, la construction de notre économie va entrer dans une phase nouvelle caractérisée par des acquis très solides mais aussi des problèmes à résoudre engendrés par le rythme rapide imprimé au développement et le volume important des actions entreprises.

Amélioration des conditions d'approvisionnement et de distribution.

Ce rythme rapide du développement, ainsi que l'élargissement conséquent des salaires et revenus, s'est accompagné de tensions sur les circuits de distribution et d'approvisionnement.

Aussi, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont-ils arrêté des directives en vue du renforcement du dispositif de l'appareil de commerce et de distribution, particulièrement pour les produits de consommation de première nécessité et les besoins induits par l'investissement.

Juste répartition des revenus.

Par ailleurs, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement affirment leur volonté de veiller à ce que, pendant cette période de construction intense de l'économie, ne soient pas introduites de nouvelles distorsions sociales et que les sacrifices exigés par le développement soient équitablement répartis.

A ce titre, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement veilleront à ce que les efforts soient poursuivis en vue d'approfondir la politique des revenus dans sa double nécessité de sauvegarder et améliorer le pouvoir d'achat des catégories les plus pauvres et d'assurer une harmonisation dans la distribution des revenus qui garantisse un partage équitable des sacrifices.

Des mesures adéquates devront être prises pour corriger constamment les distorsions qui pourraient être créées par le développement et faire en sorte que la nécessaire, et toujours actuelle, politique d'austérité soit correctement appliquée.

Extension des capacités de réalisation et nouvelle discipline pour doubler l'effort d'équipement du pays.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement, à la lumière des premiers résultats de l'exécution du premier Plan Quadriennal 1970-1973, ont pu constater que la dynamique des investissements s'est confirmée dans tous les secteurs permettant de concrétiser un volume très important d'équipements productifs, culturels, sociaux et d'infrastructure.

Ils ont constaté également que le financement de ce Plan s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes malgré les tentatives menées pour freiner notre développement durant la bataille engagée par le pays pour la récupération de ses richesses pétrolières. Le taux d'investissement réalisé annuellement dans le pays est passé en quatre ans de 25 % des ressources disponibles de l'économie nationale à un niveau record de l'ordre de 40 %.

A l'aube du nouveau Plan, l'économie nationale se trouve ainsi enrichie par les réalisations des deux premiers Plans et spécialement du premier Plan Quadriennal 1970-1973.

En particulier, l'industrialisation et l'effort intense d'équipement de l'éducation et l'amélioration des revenus, sont autant de facteurs qui ont contribué à modifier considérablement les besoins de la société algérienne.

A la différence des Plans antérieurs, le II^e Plan Quadriennal 1974-1977 débute avec un pays couvert de chantiers dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

Les toutes prochaines années et les tous prochains mois vont être ainsi marqués par un nombre important d'entrées en fonctionnement de nouvelles unités de production et de nouveaux équipements.

A l'appui de ces constatations, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement considèrent que le prochain Plan, ayant pour objet d'élargir les bases productives de l'économie, doit être marqué par une véritable bataille pour le maximum de production. Une attention et des efforts plus soutenus et plus intenses doivent dès lors être consacrés aux problèmes d'amélioration de la gestion, de la productivité et de l'organisation afin de consolider les acquis des Plans précédents.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement soulignent que la mise en œuvre de la Charte de l'organisation des entreprises contribuera de façon déterminante à la concrétisation de ces objectifs.

Ils soulignent également que la pleine utilisation des capacités de production des exploitations agricoles et industrielles existantes, la maîtrise rapide des nouvelles unités de production ou des zones de mise en valeur, l'utilisation efficace des équipements dans tous les secteurs d'une façon générale, doivent constituer le moyen indispensable d'économiser et de dégager des ressources matérielles et financières supplémentaires pour maintenir pendant une longue période un rythme élevé des investissements nécessaires à l'accroissement rapide des produits et services destinés en priorité à la satisfaction des besoins grandissants de consommation des populations.

L'augmentation rapide de la production et de la productivité de l'économie nationale, basée en premier lieu sur la gestion meilleure des équipements existants ou en voie d'achèvement, doit constituer la dominante de cette nouvelle étape qui s'ouvre avec le lancement du II^e Plan Quadriennal.

Dans le même esprit, et pour être prêt au « rendez-vous de 1980 », le Conseil de la Révolution et le Gouvernement donnent pour directive à l'ensemble des agents d'exécution des programmes d'équipement du pays de s'organiser et de se mobiliser pour viser dans la prochaine période à doubler au moins l'effort de réalisation des investissements enregistré durant ces quatre dernières années.

Pour accomplir correctement cet effort gigantesque, davantage de sélection dans les priorités et de rationalité dans les choix comme dans les méthodes de réalisation des projets s'impose comme condition d'augmenter rapidement l'efficacité sociale des sacrifices consentis par la Nation pour engager de larges programmes d'équipement.

Il s'agit aussi d'arriver au plus vite à une plus grande capacité d'absorption des équipements neufs par l'économie nationale. Ce qui suppose que la production nationale de matériaux et d'équipements destinés aux chantiers connaisse une progression accélérée.

Ce qui suppose également que la programmation des ouvertures de chantiers et des approvisionnements en produits locaux ou importés effectue des progrès réels et soit bien mieux coordonnée, afin d'éviter les retards enregistrés dans le passé, causes de surcoût et de gaspillages préjudiciables pour la collectivité nationale.

Ce qui suppose aussi que les capacités organisationnelles des entreprises de réalisation existantes ou à créer connaissent un bond considérable à la mesure des objectifs.

Ce qui suppose enfin que les services administratifs de l'Etat et des entreprises économiques et financières fassent de nets progrès dans l'adaptation de leurs méthodes d'intervention en combattant toutes formes de bureaucratisme et en organisant correctement la décentralisation des responsabilités.

Création maximum des emplois et accélération de la formation professionnelle.

Par ailleurs, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement recommandent que les choix technologiques des projets dans tous les secteurs, au stade de l'initiation comme au niveau des méthodes d'exécution, accordent une attention beaucoup plus grande que par le passé aux créations maximum d'emplois qui demeurent la préoccupation centrale.

Dans ce domaine, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont enregistré avec satisfaction l'élargissement de l'emploi engendré par l'exécution des deux premiers Plans.

Avec la création de près de 500 000 postes de travail en 7 ans, l'emploi non agricole a augmenté de 65 %. Cette dynamique a pu surtout se développer grâce à la réalisation du premier Plan Quadriennal 1970-1973 avec la création de 350 000 postes nouveaux non

agricoles. Elle se poursuivra à un niveau encore plus élevé pendant le prochain Plan, permettant ainsi d'ouvrir la voie à la réinsertion de notre émigration dans l'économie nationale.

Pour l'avenir la politique nationale de l'emploi doit être mise en œuvre avec une vision nouvelle sur deux aspects importants.

En premier lieu une meilleure adéquation entre les divers types d'emplois nouveaux créés et le degré de préparation des hommes à occuper ces emplois doit être assurée.

Déjà plusieurs signes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée se font sentir et exigent davantage de performances et d'adaptation des appareils de formation.

Durant le prochain Plan, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement recommandent que des efforts intenses et rapides soient consacrés à la formation professionnelle des ouvriers qualifiés.

Le Plan communal, nouveau cadre d'application de la politique de l'emploi et du développement.

L'autre aspect concerne une application plus vigoureuse de la régionalisation de l'emploi nouveau, en fonction des options à moyen et long termes de l'aménagement spatial du pays. La localisation des activités industrielles nationales, comme la promotion des petites et moyennes industries doivent en constituer un moyen.

Le Plan Communal, initié avec le II^e Plan Quadriennal 1974-1977, et instrument nouveau de la planification spatiale et de l'aménagement du territoire, offre également un cadre privilégié d'application de cette politique de l'emploi.

La mise en œuvre des Plans Communaux, en particulier des communes les plus pauvres du pays, a en effet pour objectif de diffuser plus intensément les actions et les fruits du développement à l'intérieur du pays.

Ces Plans Communaux devront servir de support à la politique nationale de redistribution des revenus et de pleine utilisation de toutes les potentialités humaines et naturelles existantes.

Cette dimension des Plans Communaux sera renforcée par la décision qui a été prise de mettre en œuvre durant le II^e Plan Quadriennal un Programme Spécial pour les deux cents communes les plus pauvres.

Les nouvelles données de l'environnement économique international.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont constaté que le II^e Plan Quadriennal 1974-1977 s'inscrit dans un contexte économique et politique international en pleine mutation.

Les nouvelles conditions qui se dessinent actuellement dans les relations internationales offrent une chance d'aborder la coopération entre pays riches et pays du Tiers Monde avec un contenu et des objectifs nouveaux.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réitèrent que l'Algérie est pour sa part prête à œuvrer concrètement pour l'établissement de ce nouveau type de rapports économiques fondés sur un meilleur équilibre des intérêts faisant une plus large place aux aspirations et aux besoins des pays en voie de développement.

L'Algérie en tant que pays du Tiers-Monde, et particulièrement en tant que membre du mouvement des non-alignés, entend assumer ses responsabilités et ses devoirs dans le combat désormais engagé.

En même temps, le degré d'ouverture de notre économie en pleine construction nous oblige à davantage d'attention aux relations économiques et financières avec les économies étrangères et à leur impact à l'intérieur du pays. C'est ainsi que l'extraordinaire inflation mondiale nous contraint à une redéfinition et à des réajustement de notre système des prix internes, sans que pour autant le pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées ne soit entamé.

Mais ces réajustements doivent être facilités par la mutation importante qui est en train de s'imposer dans les relations commerciales internationales afin de sauvegarder et de consolider le pouvoir d'achat de nos exportations et d'améliorer les termes de nos échanges extérieurs avec les pays riches.

Un plus juste prix payé à notre principale exportation, processus amorcé dès 1971 avec la récupération et le contrôle des hydrocarbures, et qui vient récemment de se développer et de se fortifier, doit nous permettre de maintenir et d'élargir le rythme de notre développement sans risques d'entraves extérieures.

Compter d'abord sur soi.

Cette évolution doit nous permettre également de concentrer tous nos efforts à améliorer nos capacités propres de réalisation qui demeurent un objectif et un moyen essentiel pour garantir la continuité et le succès de notre développement.

Pour cette nouvelle étape entreprise avec le II^e Plan Quadriennal, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment la nécessité et la volonté de compter d'abord sur nous-mêmes pour mener à bien tous les objectifs de la Révolution.

Ils sont convaincus que l'ensemble des forces vives de la Nation sauront se mobiliser pour faire triompher, une fois de plus, ces objectifs. Le Parti et les Organisations de masse ont un rôle éminent à jouer dans cette mobilisation qui doit s'étendre à tous les travailleurs et à tous les cadres.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réitèrent leur ferme volonté de tout mettre en œuvre pour le plein succès des objectifs assignés à l'horizon 1980 afin de garantir et enrichir l'indépendance politique du pays à la construction d'une économie nationale capable de répondre aux besoins essentiels du peuple et d'enrayer définitivement pour l'avenir le sous-développement matériel et culturel du pays. Les qualités morales et l'ardeur au travail dont tous les Algériens doivent faire preuve dans cette nouvelle étape de l'édification nationale constituent le meilleur garant du succès de la Révolution.

PRÉAMBULE

Avec la première année du II^e Plan Quadriennal 1974-1977, la Révolution Algérienne célèbre son vingtième anniversaire, qui lui rappelle les grands idéaux pour lesquels les meilleurs de ses fils ont payé un lourd tribut durant la guerre de libération. C'est pour ces mêmes idéaux que la génération présente est aujourd'hui engagée dans un nouveau combat, celui de l'édification, tout aussi déterminant pour l'avenir de la Nation. Ce sont également ces grands idéaux qui ont imposé le choix fondamental en faveur de la construction d'une économie socialiste, seule en mesure de répondre dans les délais les plus rapides aux aspirations des masses et à leur promotion.

Toujours guidée par la volonté populaire dont elle s'inspire en permanence et dont elle est l'émanation, la Révolution Algérienne est aujourd'hui engagée dans de vastes et profondes transformations visant à assurer un épanouissement économique et culturel de tous et qui garantisse en même temps l'association de toutes les forces vives de la Nation à leur propre devenir et à la construction du Pays.

Finalité et condition de tous les efforts, la transformation de l'homme algérien en vue de sa promotion, demeure le but essentiel poursuivi par la Révolution dans l'édification nationale.

La première des tâches dans cette perspective est de réunir toutes les conditions, linguistiques et culturelles, permettant de dépasser les contradictions héritées de la colonisation et de donner tout son sens au recouvrement de la personnalité algérienne.

Cette tâche de dimension historique s'appuie entre autres, sur les progrès spectaculaires que l'éducation réalise, à travers la généralisation de l'enseignement, son enrichissement culturel et son insertion dans le monde moderne, qui ouvrent à chacun les perspectives de promotion les plus larges.

Elle s'appuie également sur la participation active que l'ensemble des institutions, mises en place ou prévues, accordent aux citoyens, à tous les niveaux, dans la construction du socialisme. Les nouveaux rapports de production définis, l'accès aux responsabilités politiques et économiques des travailleurs des villes et des campagnes, l'organisation de l'Etat sur le principe de la décentralisation, que réalisent la Révo-

lution Agraire, la Charte de l'entreprise socialiste et les Codes de la Wilaya et de la Commune, constituent autant d'acquis précieux qui donnent le cadre et toutes les chances à un plein épanouissement des hommes.

La maturité politique de notre peuple, aguerri par l'expérience d'une longue et glorieuse lutte, sa conscience aiguë de la nécessité de défendre, consolider et enrichir, sans cesse, les acquis de tous ordres de la Révolution, sa mobilisation au sein du Parti et des Organisations nationales, sont les gages essentiels de la construction et du fonctionnement correct d'institutions fondées sur l'instauration d'une démocratisation authentique de la vie politique, économique et sociale du pays.

Cette maturité et cette conscience s'expriment aussi dans le respect constant des intérêts majeurs de la Nation et de la chose publique, qui doit guider tous les comportements et apporter aux actes de la vie économique et sociale la rigueur et l'intégrité nécessaires.

Elles donnent également leur sens à la solidarité nationale entre les générations, les catégories sociales ou les régions, et qui se concrétise autant à travers les politiques économiques, que par les manifestations mobilisatrices telles que celles qui se réalisent dans le cadre du Service National, du Service Civil ou du Volontariat.

De par les responsabilités nouvelles, et de plus en plus grandes, qu'il prend dans tous les aspects de la vie nationale, comme fruit des transformations entreprises, un homme nouveau est en train de se forger, qui, libéré du passé, et armé pour maîtriser le futur, sera le garant le plus sûr du triomphe de notre Révolution.

La réalisation et la poursuite d'une telle ambition n'est concevable que sur des bases économiques fondamentalement différentes de celles qui caractérisent notre pays au lendemain de son indépendance. Marquée par de profondes inégalités, dominée par les intérêts étrangers, notre économie était alors incapable tout à la fois de répondre aux besoins essentiels de notre société et de valoriser les grandes potentialités matérielles et humaines existantes.

C'est à partir de ces données que notre pays s'est attaché à définir et à mettre en œuvre une politique économique visant autant à résoudre les problèmes les plus urgents nés d'une situation chaotique, qu'à bâtir une économie nationale plus juste capable de répondre correctement, à terme, aux problèmes d'emplois, mettant fin à toutes les formes d'inégalités et d'exploitation, et susceptible d'améliorer le niveau de vie de tous les Algériens. Cette démarche prenant en compte les grandes ambitions du lendemain sans ignorer les difficultés du moment s'est concrétisée dans la définition d'une stratégie de développement à long terme mise en route avec le Plan Triennal.

L'objectif majeur, dans cette approche devant aboutir à la transformation radicale de notre économie, pour qu'elle puisse servir d'appui au progrès social recherché, vise d'abord à mettre en place toutes les conditions matérielles et organisationnelles d'une croissance économique rapide et soutenue.

C'est à travers la Révolution industrielle, entendue comme le développement le plus large et le plus intensif de l'activité industrielle et comme la promotion d'hommes aptes à en maîtriser les techniques que cet objectif doit principalement se concrétiser et ainsi assurer à travers l'industrialisation, l'élargissement permanent des bases matérielles de l'économie.

Cette élargissement exige par ailleurs la mobilisation systématique dans l'intérêt national, de toutes nos ressources naturelles et notamment les ressources du sous-sol dont le contrôle par l'Etat socialiste constitue, de par leur fonction d'accumulation, une condition première du développement et une des données stratégiques de l'indépendance économique.

Cette indispensable mobilisation des ressources matérielles concerne également tout le patrimoine agricole et hydraulique dont le potentiel doit être sauvegardé et activement valorisé à la hauteur de la place prépondérante des populations rurales, de la nécessité d'élever leurs revenus, et des besoins croissants du pays en produits alimentaires.

Toutes ces transformations matérielles recherchées et exigées par le développement, ne peuvent être menées à bien sans des efforts conséquents et diversifiés pour préparer les hommes et les structures à les assumer. Au-delà de la satisfaction du besoin social d'éducation, c'est de la diffusion de l'esprit scientifique et technique au sein des masses que dépend en définitive la capacité de celles-ci à être les acteurs essentiels et surtout les bénéficiaires de tout l'effort de développement.

Au plan institutionnel, la Révolution Agraire, la gestion socialiste des entreprises et la décentralisation créent désormais les structures nécessaires pour garantir l'association effective de tous les producteurs et travailleurs à l'entreprise de développement national, et à la mobilisation des énergies et des compétences, en même temps qu'elles assurent que les fruits de ce développement bénéficient d'abord à ceux qui l'ont créé.

En définitive, la transformation des bases matérielles de l'économie, comme la préparation des hommes et des structures à leur prise en charge et à leur gestion, sont l'expression d'une volonté de développement qui s'appuie sur la construction du socialisme et qui implique de compter d'abord et essentiellement sur nos propres forces, matérielles et humaines.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les objectifs visant à modifier de façon radicale l'ensemble des conditions sociales, au fur et à mesure que se consolident et s'élargissent les ressources économiques du Pays. Dans ce domaine les immenses retards historiques accumulés, la paupérisation des campagnes pendant des décennies joints aux exigences nées aujourd'hui tant de la libération du pays que des premiers résultats de l'action de développement, donnent la mesure de l'importance de la tâche à accomplir pour la transformation des conditions sociales.

Deux principes complémentaires guident ici la politique à mener pour satisfaire de mieux en mieux les besoins sociaux de la Nation. Le premier vise à répartir équitablement entre toutes les catégories autant les charges que les fruits du développement en tenant compte de la nécessité de satisfaire d'abord les besoins des plus défavorisés. Le second entend, dès la phase de construction, et malgré l'impératif d'affectation du maximum de ressources à la croissance matérielle, mettre en œuvre une politique sociale assurant de plus en plus la satisfaction des besoins en fonction des urgences prioritaires et des retards constatés.

Ces deux principes ont conduit à considérer comme essentielle la définition et la mise en œuvre de mesures et programmes de redistribution du revenu national destinés à améliorer la situation sociale des plus défavorisés et à faire progresser leurs revenus et leur niveau de vie plus rapidement que ne l'aurait autorisé la simple évolution de la production et de l'emploi. Cette démarche a pour but de réduire dès à présent les écarts existants entre les différentes catégories sociales et à éviter que de nouvelles distorsions de niveau de vie, notamment entre la ville et la campagne, ne s'installent à la faveur d'un développement alors limité à sa simple dimension de croissance.

Elle éclaire également toute la dimension qu'il convient d'attacher, au-delà de la distribution des terres, à la Révolution Agraire comme instrument de promotion des masses paysannes et de dynamisation du monde rural.

De façon générale, c'est cette démarche d'ensemble qui guide l'action dans les domaines des politiques relatives aux prix, aux salaires, à la fiscalité et aux divers prestations et services concourant à améliorer les revenus des plus démunis.

C'est enfin de cette même démarche que procède en grande partie l'instauration des Plans communaux destinés en premier lieu à améliorer le cadre de vie des populations des villes et des campagnes. Ces plans communaux constituent ainsi un des instruments essentiels de transformation des conditions de vie à travers lesquels sont pris en compte tant les besoins sociaux les plus cruciaux que les objectifs d'équilibre régional.

Elément essentiel et premier de la politique d'amélioration du cadre de vie, l'habitat doit connaître, dans les villes comme dans les campagnes, le développement qu'exige la concrétisation du droit pour tous à un habitat décent. Dans ce domaine où les besoins déjà considérables ne peuvent que s'accroître et où les tensions enregistrées sont désormais difficilement supportables, l'effort à entreprendre doit s'intensifier rapidement pour répondre aux problèmes nés de la croissance urbaine et aux nécessités de promotion des campagnes à travers notamment les villages de la Révolution Agraire. La concrétisation de cet objectif passe par l'élargissement conséquent et continu de toutes les conditions permettant d'atteindre progressivement un rythme très élevé de réalisations.

Tout en apportant l'attention et l'effort nécessaires à ces aspects importants qui intéressent le cadre de vie des populations, l'Etat socialiste s'attache également à promouvoir toutes les formes modernes de leur protection sociale.

Ainsi le droit à la santé pour tous, qui est considéré comme un des droits essentiels à garantir par la Révolution, se concrétise déjà par la gratuité des soins. Il se conso-

lidera et s'élargira par l'extension qui sera donnée à la couverture sanitaire du pays, en équipements et surtout en moyens humains.

De même les catégories de population les plus fragiles de par leur âge, leur statut, ou leur situation dans la société ou l'économie, doivent bénéficier d'une protection sociale à un niveau conforme avec les exigences de la Révolution. Ainsi les femmes et les jeunes doivent-ils être protégés, comme doivent être sauvegardés et consolidés les conquêtes et les droits des travailleurs.

Ces nécessités rejoignent l'ensemble des conditions qui doivent par ailleurs être mises en place en vue d'assurer l'épanouissement complet de notre jeunesse et la promotion de la femme algérienne.

Le contenu social de la Révolution et les transformations qu'il implique sont inséparables de celles qui sont entreprises dans l'ordre économique et qui en sont tout à la fois le prolongement et le moteur.

Cette liaison apparaît clairement dans les politiques d'aménagement du territoire et d'équilibre régional qui marquent notre action de développement. Face aux déséquilibres hérités, aux retards particulièrement accusés de régions pourtant souvent très peuplées, notre politique économique entend concrétiser dans les faits deux orientations essentielles qui doivent déboucher sur une occupation rationnelle du territoire par les hommes et les activités, pour assurer un avenir de progrès aux populations. Il s'agit en premier lieu de garantir, par les méthodes d'intervention et la nature des programmes à mettre en œuvre, une diffusion la plus large du développement à l'intérieur du pays. La promotion des villages socialistes et l'innovation des Plans communaux en tant qu'instrument de valorisation de toutes les potentialités matérielles et humaines locales, répondent, entre autres, à cet objectif. Il s'agit en second lieu, d'assurer une maîtrise suffisante de notre développement capable de l'orienter dans un cadre volontaire correspondant aux exigences d'occupation du territoire. Le souci de dominer la croissance urbaine, l'attention apportée à la localisation des activités économiques, les choix dirigés d'extension de nos infrastructures, se rattachent directement à ce second objectif.

Ces préoccupations relatives à un remodelage de l'espace économique algérien et son contenu prennent naturellement en compte, en tant que composante de notre développement, la nécessité de sauvegarder l'environnement des générations présentes et futures. Divers aspects de notre politique économique et plus particulièrement les objectifs qui sont assignés à la protection de notre patrimoine végétal ou encore l'amélioration des conditions de vie des populations par le réseau des équipements collectifs, en sont une illustration.

Toutes les transformations économiques et sociales ainsi poursuivies dans l'ordre interne sont soutenues et complétées par celles qui intéressent nos relations économiques avec l'extérieur. L'Etat Algérien, hier encore dominé, n'avait pas seulement à mettre en place les attributs de la souveraineté. Il ambitionnait de se présenter sur la scène internationale comme un Etat moderne, profondément attaché à son indépendance mais ouvert aux relations d'échanges, capable d'assurer la défense de ses droits et d'assumer ses devoirs au sein de la communauté internationale aux côtés des pays auxquels le lient les solidarités les plus fortes. C'est dans cet esprit qu'il entend apporter sa contribution à la défense de toutes les causes justes, à la lutte pour la paix et à la sauvegarde des intérêts du Tiers-Monde dont il est partie intégrante. C'est dans le même esprit que notre pays entend nouer, sur la base de l'intérêt réciproque et du respect de son indépendance, les relations les plus larges de coopération avec les Etats qui le souhaitent.

Ce rôle conscient et engagé, notre pays ne peut le jouer pleinement que s'il s'appuie sur une économie solide pleinement libérée de toutes entraves ou sujétions extérieures.

Le contrôle de nos ressources naturelles, comme des activités économiques principales, autrefois entre les mains des intérêts étrangers, constituait ainsi un impératif, aujourd'hui concrétisé dans les faits et qui, complété par la prise en charge par les nationaux de toutes les tâches d'édification, nous permet d'asseoir notre développement sur nos propres forces.

Notre pays demeure évidemment ouvert à toutes les potentialités qu'offrent la coopération internationale et les échanges commerciaux pour accélérer son dévelop-

pement. La prise de conscience plus aiguë des réalités et des dangers de l'ordre économique inégal qui caractérise les relations internationales, de même que l'action vigoureuse désormais déployée par le Tiers-Monde et plus particulièrement les pays non-alignés, ouvrent la voie à de nouvelles formes de coopération et d'échanges plus équitables et plus constructives.

L'Algérie apportera sa part dans ce combat décisif comme elle l'a déjà fait lorsqu'il s'est agi d'assurer le contrôle de ses ressources naturelles et d'obtenir un plus juste prix à notre exportation principale.

Elle le fera d'autant mieux qu'elle aura réalisé les changements dans ses structures internes nécessités autant par ses ambitions de développement que par les exigences de démocratie qu'elle entend concrétiser dans la vie politique, économique et sociale suivant ses options propres.

La situation qui prévalait au lendemain de l'indépendance dans l'organisation du pays et de ses structures permet de mesurer le chemin parcouru et l'envergure de la tâche qui reste à accomplir.

La fragilité des rouages hérités, la sous-administration généralisée, l'inadaptation des structures imposaient de mettre au premier rang des préoccupations de la Révolution, la construction de l'Etat socialiste, sur des bases modernes et en vue de lui faire jouer le rôle moteur puissant qui lui est dévolu dans le développement.

Cet objectif se devait d'être complété par le contrôle de l'Etat sur toutes les activités-clés de l'économie et la construction d'un secteur public capable d'être le support de l'entreprise de développement. C'est dans cette perspective qu'a été engagée la mise en place progressive de structures de gestion collective de l'économie en mesure d'affronter toutes les tâches d'édification. Après la consolidation du secteur autogéré, la Révolution Agraire est venue élargir dans l'agriculture la prise en charge par les paysans eux-mêmes de leur devenir. Dans l'économie non agricole, la gestion socialiste introduite dans un secteur public désormais généralisé et dominant, organise le droit des travailleurs d'être associés directement à tous les aspects de la vie de leur entreprise.

Par ailleurs, et dans le même esprit, la mise en place des institutions démocratiques au niveau des collectivités territoriales, et la réforme de l'Etat qu'elles introduisent, ouvrent à l'ensemble des populations la possibilité de participer à travers leurs élus à la gestion des affaires publiques.

Ces divers aspects de la volonté de partage des responsabilités aux différents niveaux, à travers la décentralisation de la gestion de l'économie et des affaires publiques, donnent à la planification, choisie comme instrument de direction de l'économie, à la fois tout son sens et tous les gages d'efficacité.

Ainsi se trouvent progressivement réunis les éléments essentiels qui conditionnent l'efficacité de l'action et garantissent une répartition par l'Etat socialiste, des efforts et des fruits du développement en fonction des urgences et des priorités propres à chaque étape, dans le cadre des exigences et des limites de nos choix politiques fondamentaux.

Le fonctionnement de l'ensemble des structures mises en place, et la démocratisation authentique qu'elles autorisent, permettent ainsi de lutter en permanence contre toutes les formes et les risques de bureaucratisation. Mais surtout elles réalisent les conditions d'un appui et d'un contrôle populaires nécessaires à la mobilisation de toutes les forces vives du pays pour son édification. Dans cette entreprise de mobilisation et d'élévation constante de la conscience politique des masses, le Parti et les Organisations Nationales ont un rôle éminent à jouer pour veiller à la défense de tous les acquis et au respect permanent, et par tous, des principes de base de notre Révolution et des buts qu'elle s'est fixés.

Ces principes et ces buts rappelés dans le préambule du Premier Plan Quadriennal et dont certains sont déjà devenus des réalités vécues, demeurent des guides précieux et actuels de l'édification économique et sociale du Pays.

La décennie qui a commencé avec le Premier Plan Quadriennal est, dans cette perspective, d'une importance déterminante. Le principal test de l'efficacité de l'action entreprise tout au long de ces 10 ans d'efforts soutenus se mesurera à la capacité future de l'économie nationale à résoudre les deux problèmes essentiels de notre société que sont : l'emploi pour tous et la transformation profonde des conditions de vie dans les campagnes.

Les efforts réalisés durant les quatre dernières années nous ont, sans conteste, fait franchir une étape décisive vers la concrétisation des objectifs arrêtés par la stratégie de développement à long terme et nous rapprochent ainsi des grands desseins de notre Révolution, en même temps qu'ils concrétisent les changements en profondeur dans lesquels nous sommes désormais engagés.

Les acquis importants déjà enregistrés dans la construction de l'économie et l'édification du pays permettent d'imprimer au développement un rythme plus intense et un niveau très élevé, tout en accélérant la mise en œuvre des transformations sociales que ce développement autorise et exige de plus en plus.

Avec le II^e Plan Quadriennal s'ouvre, dans la construction du pays, une étape nouvelle, plus dense que les précédentes dont elle renforce les acquis, et plus prometteuse parce qu'elle engage encore davantage le développement économique, et, à un degré plus élevé, les transformations sociales. De par ses caractéristiques, cette étape, en définitive plus complexe, exige une rigueur accrue et des efforts soutenus de la part de tous.

La noblesse de l'enjeu donne toute sa dimension au rôle de la génération actuelle qui doit consentir les sacrifices nécessaires pour se hisser à la hauteur des idéaux qui ont inspiré la lutte de libération et ainsi remplir pleinement sa mission historique dans la continuité de la Révolution.

SOMMAIRE

DU II^e PLAN QUADRIENNAL

Présentation du rapport. (.....)

Première partie. — LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET LEUR IMPACT SUR LES BESOINS PREMIERS DE LA POPULATION. (.....)

Chapitre 1^{er}. — *Les caractéristiques de la population et leur évolution. (.....)*

Chapitre 2. — *La politique de l'emploi. (.....)*

L'objectif d'emploi à la lumière de la stratégie et des principales étapes du développement. (.....)

Evolution passée et politique de l'emploi dans la période. (.....)

Les objectifs d'emploi par secteurs. (.....)

Chapitre 3. — *La politique des niveaux de vie durant le plan. (.....)*

L'évolution des revenus. (.....)

L'évolution de la consommation. (.....)

Deuxième partie. — LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES PROGRAMMES D'ACTIONS.

Chapitre 1^{er}. — *L'accélération de l'industrialisation. (.....)*

Le développement et la valorisation des hydrocarbures. (.....)

L'élargissement des industries de base et la transformation des ressources naturelles. (.....)

L'accélération de la mise en place des industries d'intégration. (.....)

La satisfaction des besoins de consommation de masse. (.....)

La promotion des activités industrielles locales. (.....)

Chapitre 2. — *La transformation de l'économie agricole. (.....)*

La Révolution Agraire, approche nouvelle des problèmes du monde rural (.....)

La satisfaction des besoins prioritaires. (.....)

La valorisation des capacités de production existantes. (.....)

- L'élargissement et la sauvegarde du patrimoine agricole. (.....)
- Le renforcement des structures d'appui de l'agriculture. (.....)

Chapitre 3. — *La mobilisation systématique du potentiel hydraulique.* (.....)

- La poursuite des efforts de connaissance des ressources hydrauliques. (.....)
- La contribution des actions hydrauliques au développement de l'agriculture. (.....)
- La satisfaction des besoins des populations et de l'industrialisation. (.....)
- La préparation du développement futur. (.....)

Chapitre 4. — *Le renforcement des activités de pêches.* (.....)

Chapitre 5. — *La poursuite des aménagements touristiques.* (.....)

Chapitre 6. — *La modernisation des infrastructures économiques.* (.....)

- L'adaptation du réseau routier aux besoins du développement. (.....)
- L'amorce d'un nouveau maillage ferroviaire. (.....)
- L'amélioration des infrastructures portuaires et aéronautiques. (.....)
- La modernisation des moyens des postes et télécommunications. (.....)
- L'accroissement des capacités de production et la densification de la distribution de l'énergie. (.....)
- La création des conditions d'accueil des unités industrielles. (.....)
- Mise en place de nouvelles capacités de stockage et de distribution. (.....)
- L'élargissement des moyens de transport. (.....)
- Renforcement des entreprises de réalisation. (.....)

Chapitre 7. — *Le développement des options du système éducatif et culturel.* (.....)

- Le recouvrement de l'identité culturelle nationale. (.....)
- L'égalité des chances de promotion. (.....)
- L'adaptation aux besoins de l'économie. (.....)

Chapitre 8. — *L'élargissement des acquis sociaux.* (.....)

- Le renforcement de la protection sociale. (.....)
- L'amélioration des conditions de vie. (.....)
- L'épanouissement et la contribution de la jeunesse. (.....)

Chapitre 9. — *Le renforcement des infrastructures administratives.* (.....)

Chapitre 10. — *La promotion des responsabilités des collectivités locales.* (.....)

Troisième partie. — *LA POLITIQUE D'ÉLARGISSEMENT DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES.* (.....)

Chapitre 1^{er}. — *Prévisions et objectifs de la production.*

Le II^e Plan Quadriennal devra être dominé par la bataille pour l'augmentation de la production indispensable pour soutenir le rythme de croissance et mieux satisfaire les besoins croissants de la population.

La prévision globale d'augmentation de la production, mesurée à travers l'évolution des valeurs-ajoutées des différents secteurs de l'économie (P.I.P.) aboutit à un taux de croissance extrêmement élevé de l'ordre de 10 %. La valeur de la Production Intérieure Brute évaluée à 43 Milliards de dinars en « prix de référence » de l'année de base du Plan passerait à prix constants de cette référence à 66 Milliards de dinars, soit une augmentation de plus de 50 % en 4 ans.

Bien qu'élévée dans tous les secteurs de l'économie, cette très forte progression devra s'appuyer principalement sur la réalisation des objectifs prioritaires assignés par le Plan.

Cette dynamique devra en particulier être soutenue dans deux secteurs par un véritable bond dans l'élargissement de la production des industries de transformation, et dans la production des activités du bâtiment et des travaux-publics.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation requise des agents des entreprises de production comme des entreprises financières et commerciales devra se porter sur un certain nombre de facteurs qui conditionnent cette progression. La maîtrise et l'amélioration très sensible des délais de maturation des nouvelles productions et des nouveaux investissements constituent le facteur essentiel. Ce qui suppose que les efforts devront se porter d'abord et essentiellement pour achever les unités de production en chantier, et que les processus de fabrication soient correctement maîtrisés pour atteindre rapidement les « régimes de croisière » de la production nouvelle selon les calendriers fixés. Cette amélioration est également conditionnée par la nette priorité à accorder, dans les programmes d'investissements nouveaux, aux projets à délais de maturation rapides et destinés d'une part à élargir les produits et matériaux de construction et d'autre part les besoins de consommation de base des populations.

Il s'agit d'améliorer sérieusement, par une meilleure intégration des activités économiques, la capacité d'absorption des investissements par l'économie nationale. L'affaiblissement de cette contrainte doit être poursuivi, aussi bien par la fabrication de produits nécessaires à l'investissement que par la maîtrise et une meilleure valorisation des équipements achevés dans les secteurs productifs, grâce à des gains de productivité du travail et du capital.

Si dans le précédent Plan, le taux de croissance général de la production a été soutenu principalement par la meilleure valorisation de la production du pétrole, dans le II^e Plan Quadriennal, les augmentations attendues des autres secteurs de la production matérielle (agriculture, industries de transformation, B-T-P) doivent constituer le moteur de la croissance avec des taux moyens annuels d'augmentation avoisinant 16 % par an pour cet ensemble.

En plus de ces évolutions quantitatives, l'ampleur des objectifs assignés à la production durant la période doit être appréciée sur le plan des transformations qualitatives à atteindre nécessitées par une diversification de la demande intérieure.

Prévisions et objectifs de la production intérieure brute par grands secteurs

(en prix constants de l'année de référence)

10^e dinars

SECTEURS	Valeurs ajoutées de l'année de référence 1973	Valeurs ajoutées 1977	Taux de croissance (en %)	
			cumulé 1973/1977	moyen annuel
1. Agriculture	2.760	3.260	18,1	4,2
2. Industries de transformation ..	4.105	8.190	99,5	18,8
Autres industries (mines, élect. ...)	540	920	70,3	14,3
3. B.T.-P.	3.420	7.100	107,6	20,0
4. Hydrocarbures	21.600	30.000	38,8	8,5
<i>Total production matérielle</i>	32.425	49.470	52,5	11,1
5. Transports - Services -				
Commerce	10.840	16.590	53,0	11,2
<i>Total P.I.B.</i>	43.265	66.060	52,7	11,2
Hors hydrocarbures	(21.665)	(36.060)	(66,4)	(13,6)

*Structure de la production intérieure brute résultant de la prévision-objectif
en 1977*

10^e dinars

	1977	Structure par branche (en %)
1. Agriculture	3.260	5,0 %
Industries alimentaires	2.050	
Textiles et cuirs	1.360	
Sidérurgie	310	
Industries mécaniques et élect.	1.660	
Chimie	920	
Industries diverses	840	
Matériaux de construction	1.050	
2. Total Industries de Transformation	8.190	12,4 %
Mines	310	1,4 %
Energie	610	
3. B.T.-P.	7.100	10,7 %
4. Hydrocarbures	30.000	45,4 %
<i>Total production matérielle</i>	49.470	74,9 %
Transport	1.760	
Services	5.530	
Commerce	9.300	
<i>Total production non matérielle</i>	16.590	25,3 %
<i>Total P.I.B. hors hydrocarbures</i>	36.060	54,6 %
<i>Total P.I.B.</i>	66.060	100,0 %

En effet, l'évolution de la demande en biens de consommation va connaître des changements importants en volume, comme il a été souligné par ailleurs.

Cette adaptation progressive de la structure de l'appareil de production doit répondre aux transformations attendues de la structure de la consommation, comme à la diversification de la gamme de produits destinés aux investissements.

A titre d'illustration de la modification du marché pour satisfaire ce dernier besoin, la part beaucoup plus grande des investissements d'habitat et des équipements collectifs dans l'avenir devra engendrer le triplement de la demande induite en produits pour ces types de projets. Parmi la gamme de cette demande induite, beaucoup de produits ne pourront pas être satisfaits par l'appel à l'importation et nécessitent en conséquence une adaptation impérative de la production nationale.

L'évolution de la production agricole et alimentaire. (.....)

Les objectifs d'élargissement des biens de consommation industriels. (.....)

Les objectifs de production des industries d'intégration. (.....)

L'évolution de la production des mines et des hydrocarbures. (.....)

Chapitre 2. — Les besoins d'approvisionnements extérieurs du plan et l'évolution du commerce extérieur dans la période.

La prévision globale en volume des besoins d'approvisionnements extérieurs du Plan aboutit à un montant d'importations de biens et de services extrêmement important. Le rythme d'augmentation moyen annuel serait dans cette prévision de l'ordre de 20 %.

Il s'agit d'une hypothèse forte qui correspond au souci de prévoir tous les besoins possibles liés à la réalisation des programmes prioritaires mais aussi de l'ensemble des objectifs complémentaires à viser dans cette période.

Les volumes des besoins de biens et services par secteur incluent également

des réserves destinées à combler éventuellement des imprévus ou des insuffisances dans les résultats de la production intérieure.

Dans cette période d'intense construction de l'économie encore très insuffisamment intégrée, le volume des importations constitue une part importante et grandissante de l'ensemble des ressources du pays (total de la Production Intérieure Brute plus le total des Importations de biens et services). Cette part des importations calculée à 23 % en 1973 passerait à la fin du Plan à 30 %.

Par rapport aux ressources qui restent disponibles au fonctionnement de l'économie (Production Intérieure Brute plus Solde des Echanges Extérieurs), le degré d'ouverture est encore plus significatif; estimé à plus de 32 % actuellement, il passerait en prix comparables à près de 45 % en 1977.

La structure de ces besoins d'importations selon les finalités seraient globalement de :

- près de 15,5 % pour les biens de consommation alimentaires,
- de 23 % pour l'ensemble des biens de consommation,
- de plus de 31 % pour les produits intermédiaires destinés au processus de production intérieure,
- de l'ordre de 36 % pour les biens d'équipement,
- et de 10 % pour les importations de services liés aux besoins de la production et des investissements.

L'effort d'importation nécessaire à la bonne marche de la production et à la réalisation des programmes d'investissement dépasse ainsi 75 % de l'ensemble de nos besoins d'approvisionnements extérieurs.

A l'intérieur de cette prévision globale, un certain nombre d'objectifs prioritaires sont assignés aux différentes entreprises commerciales.

Pour les biens de consommation alimentaires, la quasi-totalité des besoins concerne des produits de consommation courante et constitue ainsi pour les entreprises chargées d'exécuter les programmes annuels d'importations, les indicateurs, à moyen terme, des objectifs d'approvisionnement à atteindre.

Effectivement et en cours d'exécution du Plan (en dehors des céréales) les volumes arrêtés d'importation des biens de consommation alimentaires ne varieront que très faiblement par rapport aux indices du Plan.

Les volumes nécessaires, exprimés en *valeur constante* de l'année de référence du Plan, pour l'ensemble des besoins alimentaires passent de 3 milliards de dinars en 1973 à plus de 4,6 milliards de dinars en 1977, soit plus de 50 % d'augmentation.

Pour les céréales et malgré l'objectif d'augmentation visé de la production nationale, les besoins en qualités supplémentaires à importer, varieront certes fortement selon les résultats des campagnes agricoles, mais ils seront en augmentation régulière.

A cause de ces amplitudes, de la dynamique de la consommation, et compte tenu par ailleurs de l'évolution prévisible défavorable sur les marchés des céréales, les opérateurs du commerce extérieurs devront viser en même temps à améliorer le volant de stocks de sécurité et à diversifier la gamme des produits qui entrent dans la consommation des céréales.

Par ailleurs et beaucoup plus intensément que par le passé, un très grand soin devra être accordé à une large couverture des besoins de consommation animale (fourrages et orge et autres aliments du bétail) compte tenu de l'évolution dynamique prévisible de la consommation de viande et des très forts aléas climatiques que subit périodiquement la production nationale d'aliments du bétail.

Les besoins d'approvisionnements extérieurs en lait et produits laitiers seront également en forte augmentation, évoluant à la fin de la période de près de 70 % en volume par rapport au niveau d'approvisionnement actuel et cela malgré un objectif de production très poussé.

Les autres grands produits de consommation courante, essentiellement le sucre, le café, le thé et les produits d'épicerie s'accroissent à un rythme relativement important sans qu'il y ait à noter de problèmes particuliers de « faisabilité » des objectifs.

Compte tenu de l'amorce de la diversification de la structure globale de la consommation alimentaire des ménages, une place plus significative que par le passé

est faite aux consommations agricoles et alimentaires dont les approvisionnements d'appoint extérieurs peuvent s'avérer nécessaires.

Les prévisions d'approvisionnement extérieur en biens de consommation autres qu'alimentaires aboutissent à un développement plus net que dans le passé de ces importations. Les postes les plus dynamiques de cette catégorie d'approvisionnement sont constitués par les produits pharmaceutiques et les équipements ménagers.

L'accroissement de la demande d'importation pour cet ensemble de produits sera proche de 100 % durant la période pour couvrir les besoins. En volume exprimé avec des *prix constants* de l'année de référence, ces importations passeraient de 1,5 milliards de dinars en 1973 à près de 3 milliards de dinars à la fin de cette période.

Cette prévision doit être précisée en cours d'exécution du Plan par les plans annuels, à partir des indicateurs d'évolution des équilibres financier et monétaire et de la dynamique des revenus. Elle devra être modulée en fonction de la politique de l'épargne et de la lutte contre l'inflation.

L'évolution des besoins d'approvisionnement en matières premières et produits intermédiaires sera marquée par les transformations attendues de l'appareil de production, plus précisément par l'apparition de productions nouvelles essentiellement dans le secteur des industries de transformation, et par le rythme de progression visée des activités de la construction et des travaux-publics.

Cette évolution sera, dans ces conditions, extrêmement rapide. Elle est appelée à doubler en volume dans la période malgré son niveau déjà élevé actuellement : estimée à près de 5 milliards de dépenses d'importations en 1973, ces besoins, en *prix constants*, passeraient à plus de 10 milliards de dinars.

Compte tenu de l'élargissement attendu de la production dans certains secteurs, chimie, industries diverses et textiles principalement la structure des importations de ces matières et produits intermédiaires sera progressivement modifiée, en baisse relative au cours du Plan.

La part relative des besoins en produits mécaniques, sidérurgiques et électriques, va au contraire s'accroître sensiblement.

En même temps et au fur et à mesure des entrées en production, la part des besoins en produits importés par rapport aux consommations intermédiaires totales de la production matérielle va augmenter, passant de 38 % en 1973 à 47 % en 1977. Ce taux global différencié par secteur sera de l'ordre de 35 % dans les productions textiles, à 45 % dans la chimie, à 65 % dans les industries diverses, à 79 % dans les branches de la construction mécanique et électrique.

Dans cet ensemble des approvisionnements en matières premières et produits intermédiaires, pour la période cumulée du Plan, les besoins nécessaires à la production des textiles et du cuir vont s'accroître de 40 %, les besoins en produits agricoles de 130 %, les produits chimiques de 50 %, les besoins des industries diverses et des matériaux de construction (principalement le bois, le ciment, les céramiques, le verre) vont augmenter de 80 %, enfin les besoins en produits sidérurgiques, mécaniques et électriques vont augmenter de plus de 100 %.

En dehors des matières premières destinées à l'agriculture, et à l'industrie textile, la gamme des produits nécessaires présente une réelle complexité de par la très grande variété des besoins de divers secteurs d'activités de production.

Le poste le plus important en volume concerne les besoins d'équipements et de machines nécessités par la réalisation des programmes d'investissements. Les chiffres prévisionnels retenus correspondent à un maximum des possibilités de réalisation de l'ensemble global des dépenses autorisées au titre des investissements de la période. Cette prévision des besoins d'importation de machines et de biens d'équipement, qui variera selon le rythme réel des ouvertures de nouveaux chantiers autorisés, en fonction des progrès réels des capacités de réalisation, inclut par ailleurs une hypothèse maxima d'acquisition de matériels et machines n'induisant pas d'effort interne d'investissement (matériel de transports et certains équipements agricoles essentiellement).

Les importations de services vont plus que doubler dans la période, compte tenu notamment des besoins induits par les études et la réalisation des programmes d'investissements.

Les objectifs d'exportation sont dominés principalement par les ventes des hydrocarbures.

En effet les prévisions d'augmentation de ces produits d'exportation portent sur une augmentation du volume de ces exportations de l'ordre de 50 %.

Les autres objectifs d'exportation portent essentiellement sur des produits miniers et industriels excédentaires.

Par rapport à la situation actuelle, les produits agricoles à l'exportation doivent diminuer en 1977 sensiblement.

Les principaux objectifs d'exportation portent sur le vin, produit qui devra connaître une bien meilleure valorisation; les produits sidérurgiques et miniers excédentaires et assez faiblement encore, les produits en matière plastique.

L'ensemble de ces objectifs minima doit améliorer nos exportations en volume de l'ordre de (10,5 milliards de dinars en prix constants) durant la période, soit un rythme moyen annuel de près de 10 %.

Ces objectifs quantitatifs d'exportation joints aux actions de consolidation et d'amélioration des termes de l'échange du commerce extérieur durant la période, doivent permettre une bonne couverture des besoins d'importations du Plan par nos exportations.

Et au-delà du Plan, cette performance devra améliorer davantage la capacité de financement extérieur pour assurer la couverture des importations de biens et services nécessaires à la poursuite du développement économique et social dans cette étape de forte croissance et de grande ouverture sur les marchés extérieurs.

Prévisions et besoins d'importations 1974-1977

en millions de dinars	en volume (prix constants)		
	1973 (*)	1977	Cumulé 1974-1977
Biens de consommation alimentaires	3.000	4.620	16.880
Biens de consommation industriels	1.500	2.750	8.370
Matières premières et demi-produits	4.950	10.050	34.470
Biens d'équipement (**)		12.480	39.390
<i>Total marchandises</i>	14.650	29.900	99.110
Services	1.900	3.300	10.900
<i>Total général</i>	15.550	33.200	110.010

(*) Les quantités sont valorisées en prix de début d'année 1974, y compris les quantités importées en 1973.

(**) Estimations globales des besoins en machines et équipements nécessités par la réalisation des objectifs d'investissement (programmes prioritaires).

Objectifs d'exportations 1974-1977

	en volume (prix constants) (*)		
	1973	1977	Cumulé 1974-1977
Hydrocarbures	21.200	31.500	108.780
Produits miniers	100	160	560
Produits industriels	250	550	1.600
Produits agricoles	700	590	2.560
<i>Total marchandises</i>	22.250	32.800	113.500
Services	800	1 200	4.200
<i>Total général</i>	23.050	34.000	117.700

(*) Quantités valorisées en prix début d'année 1974, y compris l'année 1973 pour faciliter la lecture de ces évolutions en volume.

Chapitre 3. — *L'élargissement de la capacité d'absorption des actions de développement par l'économie nationale. (.....)*

Quatrième partie. — LE RESPECT DES PROPORTIONS DE BASE DU PLAN ET LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PÉRIODE. (.....)

Cinquième partie. — LE RÔLE ET LA PLACE DES AGENTS D'EXÉCUTION. (.....)

I. — *L'adaptation des instruments d'intervention de l'Etat. (.....)*

A. Les programmes d'action. (.....)

B. Les instruments de direction et de régulation de l'économie. (.....)

La distribution. (.....)

Le financement du plan annuel. (.....)

La réforme générale des prix. (.....)

Les instruments d'application de la politique des salaires. (.....)

II. — *Les tâches des différents agents dans le système de planification. (.....)*

1. — L'Administration du Plan. (.....)

2. — L'entreprise. (.....)

3. — Les Collectivités Locales. (.....)

III. — *L'amélioration du contrôle et les progrès de l'information. (.....)*

4. — Charte du service national

J.O.R.A. (99), 10/12/74, p. 1014-1023.

Après une indépendance nationale chèrement payée, la révolution algérienne entreprend maintenant, dans les différentes phases de son déroulement, de consolider et développer son économie et de transformer les attitudes et les mentalités héritées du système colonial pour leur substituer une attitude et une mentalité nouvelles, libérées et entièrement placées au service du peuple.

Dans cette grande œuvre de transformation et de mutation qui repose sur le principe fondamental de l'édification du socialisme, la mobilisation générale permanente et réfléchie de tous les citoyens et notamment des jeunes, constitue un des moyens parmi les plus importants, pour atteindre les objectifs du développement et de l'indépendance économique.

La lutte de libération nationale d'abord, la lutte anticolonialiste et anti-impérialiste ensuite, ont enseigné à chaque Algérien, quel que soit son niveau de formation ou de culture, que l'Algérie doit tout d'abord compter sur elle-même et réaliser, en son propre sein, les conditions d'une libération intégrale et authentique.

C'est par la prise de conscience, par tous, des intérêts nationaux les plus élevés, par la participation de chacun aux tâches d'édification socialiste, que se forment et s'affermissent constamment la dignité et la liberté du peuple, que la nation tout entière se hisse au niveau de ses responsabilités les plus nobles. C'est aussi par le regroupement de toutes ses possibilités et par l'utilisation rationnelle de ses énergies que la jeunesse peut assurer la relève des aînés et porter haut le flambeau de la révolution, en ajoutant aux durs sacrifices de générations plus âgées, les produits de son dynamisme et de son enthousiasme, de son intelligence et de sa volonté.

Le pouvoir révolutionnaire a décidé de recenser, puis de mettre à l'œuvre, suivant un plan progressif, la totalité des énergies énormes que renferme notre peuple.

Il a décidé de répondre dans les faits, au désir et à la volonté de mobiliser maintes fois exprimés par les forces vives de la nation. Il a décidé de les insérer

dans ce grand mouvement de rénovation sociale, économique et culturelle en organisant, dès le début de l'année 1969, le service national.

Le service national constitue une organisation nouvelle et un mode original d'utilisation des grandes ressources humaines disponibles.

Il contribue au développement et à la croissance rapide de notre économie tout en atténuant pour ensuite les réduire, les différences de niveau et les déséquilibres qui existent encore entre les régions du pays.

Le service national permet aux Algériens de participer, pendant deux années, à l'ensemble des tâches d'édification sur l'ensemble du territoire. Il resserre et consolide les liens entre les citoyens et les intègre davantage au peuple, à ses valeurs authentiques et profondes et à sa culture, en leur faisant prendre une plus large conscience de leur identité nationale.

Le service national est un mode de vie en collectivité favorable à la connaissance, à la compréhension et aux échanges mutuels. Il contribue à remodeler la mentalité des jeunes par une formation idéologique; il fait vivre à chacun la notion d'engagement total au service de la nation; il assure le développement de la conscience nationale en renforçant la cohésion et l'unité entre tous ses éléments qui acquièrent, de manière pratique, le sentiment de participer directement à la réalisation d'une même œuvre.

Tous les Algériens, quelles que soient leur origine, leur situation sociale et leurs fonctions, sont appelés à accomplir leur temps de service national et dans l'armée et dans les secteurs civils de l'activité nationale.

Et que ce soit dans l'armée ou dans les autres organismes de la nation, la durée du service est la même pour tous et a partout la même valeur et la même signification.

Ainsi, le service national se définit dans ses fondements comme une modification permanente de toutes les potentialités humaines et dans tous les domaines.

Cette mobilisation constitue un moyen et un objectif dans la marche de la révolution.

Le service national tirant sa force et sa motivation des options révolutionnaires de la nation, est conçu sur la base de principes fondamentaux.

Son action dans ses différentes phases est déterminée non seulement par les principes directeurs et les objectifs définis, mais aussi en fonction des données socio-économiques et de leur évolution.

L'organisation du service national, la mise en place de ses structures, les conditions de son fonctionnement sont donc réalisées à la lumière de principes généraux et dans une optique évolutive. Au niveau de l'application, il est prévu une période d'adaptation nécessaire à la réussite de toute nouvelle et grande entreprise.

Sur la base de principes et tenant compte des réalités, le service national est une institution révolutionnaire alliant la rigueur des idéaux au réalisme et à l'efficacité et constitue un élément moteur de la vie de la nation.

La volonté du pouvoir révolutionnaire, en instituant le service national au profit de tous les citoyens et de toute la Nation, est de développer en chacun la notion de devoir et de responsabilité de sacrifice et de dévouement, de discipline et d'ordre. Le service national, qui s'inscrit dans le cadre d'une révolution engagée depuis le 1^{er} novembre 1954 et réaffirmée le 19 juin 1965 par le pouvoir révolutionnaire, est un mode nouveau de combat contre le sous-développement et l'exploitation, contre l'ignorance et la faim, contre l'individualisme et la passivité.

Confrontant les jeunes avec les problèmes et les difficultés que rencontre un Etat révolutionnaire sur la voie de son épanouissement, canalisant les énergies intellectuelles et physiques qui assureront la défense du patrimoine national et des acquis de la révolution, le service national permet à chaque Algérien de participer de façon consciente et continue, à la grande œuvre de construction socialiste du pays.

DÉFINITION ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Définition.

Le service national tel qu'il est conçu par le pouvoir révolutionnaire, est la mobilisation des potentialités humaines du pays, destinée à faire participer effectivement et pleinement pendant deux années, toutes les citoyennes et tous les citoyens âgés

de 19 ans révolus, à l'œuvre d'édification du pays, aux grandes tâches de développement en vue de la réalisation des objectifs supérieurs de la révolution. Il comporte donc une participation entière de tous les citoyens à toutes les tâches d'intérêt national, au fonctionnement des différents secteurs économiques et administratifs, ainsi qu'aux besoins de la défense nationale.

Ainsi, le service national est une mobilisation dans tous les domaines.

Cette mobilisation a pour objectif fondamental la défense nationale, c'est-à-dire la défense armée de l'indépendance nationale, de l'unité du peuple, de l'intégrité du territoire et du patrimoine national.

Tous les Algériens appelés au service national reçoivent une formation militaire avant d'être affectés à des tâches économiques, administratives, sociales, culturelles ou de défense nationale.

Toutefois, la notion de défense dans le monde actuel recouvre à la fois et en permanence, tous les aspects de la vie d'un pays et la mobilisation ne peut plus et ne doit plus être considérée sur le seul plan de la défense armée du territoire.

La défense n'est plus en effet de nos jours assurée uniquement par des moyens militaires et matériels; elle exige la mise en œuvre de tous les moyens devant aboutir au renforcement et à la consolidation des valeurs morales, civiques et politiques des citoyens et au développement et à la consolidation de l'économie du pays.

C'est ainsi qu'outre la formation militaire, les appelés reçoivent pendant leur temps de service national une information, une éducation et une formation continues destinées à les amener à s'intégrer aux collectivités dans lesquelles ils sont affectés et avec lesquelles ils vont vivre et travailler, à avoir une connaissance plus directe et réelle des grandes tâches et des grands problèmes du pays, à apprendre à se mesurer avec des problèmes précis, concrets et difficiles de développement, à se dépasser par un effort organisé, discipliné et constant à se pénétrer de l'idée qu'au-delà du service national, ils sont en permanence mobilisés au service de la nation.

La mobilisation est aussi placée sur le plan de la défense économique, par la prise de conscience de tous les citoyens, par une meilleure utilisation et une plus grande rentabilité des moyens de production, par l'intégration de toutes les énergies potentielles nationales dans les circuits de l'activité du pays et cela en vue de l'édification rapide d'une économie solide, moderne et prospère, seule garante d'une indépendance politique réelle.

Ainsi, pendant la période civile du service national, et selon leurs niveaux, leurs aptitudes et leur qualification, les appelés sont affectés, soit à des travaux collectifs, des chantiers de moyenne et grande envergure et des actions pilotes, soit individuellement ou par petits groupes dans les secteurs d'activité économique, dans les services administratifs de l'Etat, des collectivités locales et organismes publics, dans les rouages du Parti et des organisations nationales.

La mobilisation est à situer dans son contexte culturel et social, c'est-à-dire en tenant compte de ses réalités, de la défense des acquis de la révolution, de la reconquête de notre patrimoine culturel qui fonde notre personnalité et de la rénovation des valeurs nationales en vue d'accélérer le processus d'acquisition d'une mentalité nouvelle et de la promotion d'un homme nouveau.

La mobilisation par le service national implique nécessairement une vision dynamique. Elle exige l'engagement, l'organisation et l'animation des forces vives de la nation pour leur participation permanente dans la grande œuvre d'édification d'une société socialiste dans notre pays.

Le service national constitue, en plus des institutions existantes et des actions qu'elles engagent et en coordination avec ces institutions, un instrument complémentaire destiné à l'amélioration du fonctionnement des secteurs économique, culturel et administratif et à l'accroissement quantitatif et qualitatif de notre production.

Le service national est donc une institution nouvelle et un mode original qui doivent permettre la mise en place d'un mécanisme global de croissance et de développement qui se situe à la fois sur les plans militaire, économique, culturel, social et politique.

En résumé, le service national est à la fois un investissement humain et un investissement économique; un investissement humain car il constitue une promotion des hommes par la prise de conscience et la formation des appelés, un investissement économique car il permet la mise en œuvre, la réalisation et la rentabilisation d'opérations dans le domaine économique.

Principes fondamentaux.

Le service national est un mode d'organisation qui met en jeu les facteurs humains et les facteurs socio-politiques de toute la nation.

Il s'appuie sur un certain nombre de principes fondamentaux qui éclairent les différentes phases de son élaboration et de sa réalisation et qui le préservent des dangers pouvant naître de la précipitation ou de l'improvisation.

Les principes essentiels sur lesquels repose le service national sont les principes d'égalité et de justice, de gratuité, d'unité et de globalité, d'efficacité, de cohérence et d'adaptation permanente, de réciprocité et d'apport mutuel.

Ces principes dans leur définition comme dans leur application, sont interdépendants et complémentaires.

PRINCIPE D'ÉGALITÉ ET DE JUSTICE

Le service national permet de favoriser le brassage entre toutes les couches de la population et à travers toutes les variétés géographiques du pays et de souder le sentiment d'unité nationale aux plans sociologique, culturel et politique.

Le principe d'égalité et de justice, implique la participation aux activités, aux tâches communes et dans un contexte commun, des appelés venant des régions diverses et ayant des niveaux culturels et des niveaux socio-professionnels différents.

En vertu de ce principe, l'appel au service national concerne indistinctement tous les citoyens âgés de 19 ans révolus.

PRINCIPE DE GRATUITÉ

Ce principe de gratuité découle tout naturellement de la conception même des objectifs et des principes du service national.

Tout Algérien doit consacrer deux années de son existence pour permettre à son pays de conquérir son indépendance économique et de se transformer en une nation moderne.

Tout Algérien doit verser l'impôt de la sueur qu'exige de lui l'édification d'un Etat stable et d'une économie solide et prospère, tout comme ses aînés dans un passé glorieux n'ont pas hésité à verser leur sang et à consentir jusqu'au sacrifice de leur vie pour le respect de la dignité et la reconquête de la liberté.

PRINCIPE D'UNITÉ ET DE GLOBALITÉ

Le service national est conçu non pas comme l'addition et la succession pure et simple d'une période de service militaire et d'une période de service civil, mais comme un processus continu et complet impliquant une liaison intime, sans faille, de ses différentes phases.

Que ce soit dans les domaines de l'organisation, de la formation, de l'entraînement ou dans ceux des chantiers économiques ou socio-culturels, ce principe de globalité entraîne un jeu complexe de relations constantes entre les différentes périodes par lesquelles passe l'appelé pour accomplir son service national : uniformisation des règles statutaires et de fonctionnement des formes militaires et civiles, harmonisation des méthodes de formation, préparation des appelés à leur passage d'une phase à l'autre du service national.

PRINCIPE D'EFFICACITÉ

L'efficacité doit guider la réflexion dans tous les domaines et sa recherche doit être poursuivie inlassablement. La réalisation effective d'une action aussi globale et aussi novatrice que le service national nécessite donc, en application de ce principe et de ceux

énoncés plus haut, une évaluation des données humaines, un inventaire général des moyens (cadres, matériels, budget...). La réalisation de cette entreprise nécessite la prise en considération d'une période nécessaire d'adaptation psycho-sociale qu'entraîne toute grande innovation, une évaluation du champ d'application et des résistances et freins auxquels elle doit faire face. A cet égard notamment, l'appel des citoyennes devra être réalisé après une étude objective de nos traditions et la définition de conditions particulières d'application.

D'autre part, l'une des constatations actuelles de notre situation socio-économique étant la faiblesse relative de nos moyens par rapport à nos objectifs, toute l'action du service national est à envisager progressivement, c'est-à-dire à planifier et à programmer dans le temps et à travers le territoire national.

Toutes les structures déjà existantes doivent être rationnellement organisées et toutes les initiatives doivent être harmonisées afin que les énergies et les ressources dont dispose la nation soient utilisées au maximum.

Ce principe d'efficacité exige que les activités des administrations et organismes en place et les interventions au titre du service national soient coordonnées et harmonisées à tous les niveaux de l'élaboration comme au niveau de l'application, dans la formation et dans les chantiers, à l'échelon national comme à l'échelon local.

PRINCIPE DE COHÉRENCE ET D'ADAPTATION PERMANENTE

Le principe de globalité admis, il y a lieu de le préciser et de le clarifier en recherchant son adaptation permanente dans toutes les actions entreprises.

Compte tenu de nos réalités et de nos possibilités, il est nécessaire d'adapter avant chaque appel, la qualité et le volume de la ressource humaine aux moyens disponibles et aux actions à entreprendre.

PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ ET D'APPORT MUTUEL

S'il satisfait à ses obligations vis-à-vis du pays, en contribuant par une prise de conscience de l'intérêt national, quelles que soient sa condition sociale, sa fonction et sa responsabilité, à l'œuvre de développement du pays, l'appelé reçoit une éducation et une formation qui le préparent à mieux s'intégrer à la vie sociale, qui développent ses qualités physiques et morales, qui renforcent son sens civique et son esprit de vigilance, qui l'amènent à se sentir véritablement et complètement concerné par la vie et le devenir de la nation et qui contribuent à sa propre promotion en tant qu'homme et en tant que citoyen.

ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE

La formation :

Le service national ne peut réaliser ses propres objectifs à la fois comme investissement humain et comme investissement économique si l'instruction, l'éducation et la formation des appelés ne sont pas considérées comme un élément important de l'action entreprise.

La formation des appelés répond d'une part, à des nécessités et découle d'autre part, des objectifs et des principes fixés et répond en troisième lieu aux aspirations profondes des jeunes.

Les nécessités sont évidentes : on ne peut accomplir de service militaire et on ne peut réaliser avec un maximum d'efficacité et de rentabilité des chantiers de travaux si les appelés ne reçoivent dans le premier cas une instruction spécialisée et dans le second une formation relative à l'organisation, au bon fonctionnement et à la rentabilisation des actions engagées.

Le service national se proposant d'amener les appelés à une prise de conscience de leur rôle de citoyens engagés dans la construction socialiste, de susciter en eux un état d'esprit, des attitudes nouvelles et des réflexes permanents de vigilance, ces

objectifs ne peuvent être atteints que par une mise en éveil, une éducation et une formation adéquates.

En troisième lieu, la formation répond aux besoins primordiaux des jeunes.

Ces besoins se manifestent :

- sur les plans physique et mental : par un débordement d'énergie, une soif d'activité et de compétition, un besoin d'émulation et une tendance à l'enthousiasme,
- dans le domaine intellectuel et culturel, par une curiosité avide de savoir,
- sur le plan politique et social, par une recherche du contact et de la vie communautaire, par un besoin de se sentir concernés et d'être associés aux problèmes de la collectivité.

A ces besoins fondamentaux s'ajoute le fait que pendant des années, parmi les appelés, un fort pourcentage de jeunes, analphabètes ou presque, attendent du service national émancipation, éducation et promotion.

Il n'y a pas lieu cependant de considérer le service national comme un moyen supplémentaire et systématique de formation professionnelle telle que celle-ci est dispensée par les organismes existants. Il est au contraire nécessaire d'envisager les problèmes de formation dans le cadre du service national sous une optique différente de l'optique économique traditionnelle et de viser beaucoup plus l'amélioration des facteurs sociologiques de la production que des aptitudes techniques des travailleurs.

C'est à la lumière des objectifs et principes fondamentaux énoncés et des motivations profondes des jeunes que seront établis les programmes de formation pour les deux formes du service national qui doivent conduire tous les jeunes, dans un contexte d'émulation et d'efforts à s'instruire et à s'éduquer tout en leur permettant de se mesurer avec des problèmes précis de développement.

Les programmes :

Etant donné que parmi les appelés au service national, en dehors des analphabètes, on peut classer les jeunes en deux niveaux de formation culturelle, on doit concevoir un mode mixte d'entraînement et d'occupation des appelés leur permettant d'être pendant un temps, affectés aux tâches communes d'intérêt local ou national et pendant une autre période, répartis en groupes homogènes par niveau de connaissance pour des activités de formation ou d'éducation culturelle, physique et sportive.

Le programme de formation doit donc s'articuler en trois volets :

- Initiation à la vie civique et politique,
- Education et instruction générale,

par le programme d'animation politique et culturelle.

- Préparation à l'activité dans l'une ou l'autre des formes du service national.

Le premier volet, relatif à l'animation culturelle et politique constitue un aspect particulier du programme de formation tout en assurant son empreinte sur les deux autres parties. Cela revient à dire que pour la culture générale comme pour l'initiation aux activités productives, les centres d'intérêt et les thèmes d'enseignement seront dictés.

De ce fait, on ne peut concevoir une simple transplantation des programmes scolaires en usage dans les établissements d'enseignement.

Par contre, les expériences des différents ministères, du ministère de la jeunesse et des sports, du ministère du travail et des affaires sociales, des ministères chargés de l'éducation nationale, etc. peuvent être conjuguées pour aboutir à la mise au point d'un programme diversifié, cohérent et adapté à la fois aux goûts des jeunes et à leurs caractéristiques sociologiques principales.

Les opérations :

En dehors des affectations individuelles ou par petits groupes destinés à fournir des cadres aux activités politiques, administratives, économiques, culturelles et sociales de la nation et améliorer ainsi le fonctionnement des rouages du Parti et de l'Etat, particulièrement dans les régions deshéritées, le service national entreprend la mise en œuvre des chantiers de travaux nécessitant l'affectation collective des appels et leur vie en communauté.

Ces chantiers viennent compléter et renforcer les actions entreprises par les admi-

nistrations, les collectivités locales et les organismes publics dans le cadre de leurs activités habituelles.

Le service national vise à entreprendre et à réaliser des actions de grande envergure, localisées, dont le mérite est de concentrer les moyens, toujours précieux, en cadres et en organisation.

De telles opérations sont à choisir de manière à ne nécessiter qu'un encadrement technique limité, à la mesure de nos possibilités et des hommes que l'on fait travailler.

De plus, étant donné le principe de gratuité du service national, les actions à mener sont celles qui n'auraient pu être entreprises au coût normal. Cela veut dire que les opérations du service national doivent être moins coûteuses que l'action classique de l'administration.

Le service national permet, d'autre part, d'engager des actions pilotes à maturité très longue, créant de l'emploi soit en nombre restreint, soit au bout d'un très long délai.

La réglementation du service national.

L'obligation du citoyens de servir le pays pendant deux années, crée nécessairement un lien juridique spécial liant l'appelé à l'Etat.

Ce lien juridique, défini par un ensemble de dispositions, constitue le statut de l'appelé au service national et détermine ses obligations au regard du secteur d'affectation et ses droits quant à l'avancement, au régime social, aux permissions et congés, aux régimes disciplinaire et pénal.

Le statut précise aussi les avantages dont le citoyen bénéficie après avoir accompli le service national (ancienneté dans la fonction publique, réservation de l'emploi, etc.).

Le citoyen est admis au service national, compte tenu d'aptitudes définies.

Organisation.

Compte tenu de sa conception générale de l'importance des objectifs qui lui sont fixés, des principes fondamentaux sur lesquels il s'appuie, des données qu'il met en œuvre, le service national pose pour sa réalisation des problèmes nouveaux, notamment dans les domaines organique et administratif.

Les actions qui peuvent être réalisées par le service national, concernent nécessairement les administrations et organismes publics, dans le cadre de leurs domaines respectifs.

Elles impliquent par conséquent au niveau de leur conception, de leur programmation et de leur application, une collaboration et une coordination entre les ministères intéressés et l'organisme spécialisé chargé de la mise en œuvre du service national.

L'organisation du service national vise donc à assurer cette coordination. Elle vise aussi à éviter les interférences et la dispersion des énergies et des moyens matériels et humains et à atteindre ainsi l'efficacité maximum dans l'action.

Dans ces conditions, la mise en œuvre du service national commande la création et l'installation d'un organisme spécialisé. Cet organisme se distingue des institutions actuelles mais collabore avec elles, sans toutefois se superposer à leurs services extérieurs sur les plans technique et territorial.

Les données générales.

La mise en place d'une institution nouvelle et la réalisation d'une œuvre aussi globale que le service national, nécessitent l'étude d'un certain nombre de données préliminaires du problème parmi lesquelles les plus importantes sont, d'une part, les données humaines et, d'autre part, les structures d'accueil.

Les données humaines.

Le pouvoir révolutionnaire a décidé que tous les citoyens algériens, âgés de 19 ans révolus, doivent apporter leur participation effective et entière à la réalisation des objectifs de la révolution.

Le principe ainsi posé indique que tous les citoyens, qu'ils soient du sexe masculin ou du sexe féminin, et quel que soit leur âge, peuvent être mobilisés dans le cadre du service national sous la seule réserve qu'ils aient atteint les 19 ans révolus à la date de l'appel.

Bien que le service national s'adresse ainsi à tous, la très grande majorité des appelés sera composée de jeunes et à cet égard, les possibilités offertes pour l'appel sont considérables.

A titre indicatif, les effectifs des seuls âgés de 19 ans au 1^{er} janvier 1969, effectifs que l'on peut tirer des résultats globaux du recensement national de 1966, sont de l'ordre de 235 000 répartis en 118 500 jeunes gens et 116 500 jeunes filles. Ces chiffres s'accroissent chaque année d'environ 20 000 à 30 000.

Sur le plan des situations matrimoniales, les pourcentages suivants peuvent être retenus : 55 % de mariés pour les hommes, 11 % de célibataires, 83 % de mariées pour les femmes, le reste étant composé de veufs, veuves, divorcés.

En prenant en considération, pour l'année 1969 seulement, les effectifs des jeunes gens célibataires et en excluant des inaptes physiques susceptibles d'être exemptés et les étudiants et lycéens qui bénéficieront d'un sursis, le nombre de jeunes de sexe masculin prêts à répondre à l'appel du service national est, à lui seul, de l'ordre de cinquante mille (50 000).

Les ressources humaines disponibles que renferme la nation, sont donc énormes car à ces 50 000 pourraient venir s'ajouter les jeunes filles et jeunes femmes appelées dans certaines conditions et les citoyens ayant dépassé les 19 ans au 1^{er} janvier de l'année et qui ne sont nullement dispensés du devoir national.

Bien que les catégories socio-professionnelles des jeunes ne puissent encore être précisées à partir des renseignements du recensement national de 1966, il est cependant possible de dire que 30 % sont des inactifs et que 70 % sont des occupés, pour la majeure partie employés comme salariés agricoles.

En ce qui concerne les niveaux culturels ou les qualifications de ces jeunes, on peut dire que 60 % d'entre eux n'ont pas fréquenté l'école, que 30 % ont eu à suivre des cours d'alphabétisation ou d'enseignement du cycle élémentaire et que le reste a entamé des études du niveau secondaire.

Il s'agit d'une situation léguée par l'occupation coloniale, situation qui ne cesse cependant de s'améliorer rapidement grâce aux efforts énormes déployés par le pouvoir révolutionnaire dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement.

Mais il ne s'agit pas moins d'une situation dont il faut nécessairement tenir compte dans la mise en application du service national pour la corriger, la réduire par un effort de formation entrepris dans le cadre même de cette institution.

On peut donc affirmer sans risque que dans la mise en œuvre du service national le problème de la ressource humaine disponible ne peut se poser. Au contraire, dans les premières années d'application de cette nouvelle institution, seule une partie des énergies prêtes à répondre à l'appel sera en fait utilisée effectivement et rationnellement parce qu'il faut donner à cette institution le temps de s'organiser, de s'adapter pour enregistrer par la suite des succès.

Les structures d'accueil.

Les conditions des jeunes appelés au service national sont en fonction de l'importance du contingent, de sa répartition entre la période militaire et la période civile et des conditions d'utilisation des jeunes pendant toute la durée de leur service.

Si, pour la partie militaire du service national, il s'agit presque toujours de vie en collectivité organisée dans les lieux de stationnement que l'on peut déterminer à l'avance, pour ce qui concerne sa période civile, il s'agira d'affectations individuelles ou de vie en collectivité dans des chantiers de travaux de plus ou moins grande importance et de plus ou moins longue durée.

Il est donc nécessaire et logique d'adopter dans tous les cas, la structure la plus favorable, celle qui, compte tenu des impératifs et de l'importance et la durée des travaux, convient le mieux à la situation et satisfait le plus aux conditions de santé, de sécurité et d'économie de temps et de moyens.

Toutefois, les structures d'accueil existantes doivent donc être inventoriées, recensées

et adaptées aux différentes situation permettant aux jeunes de vivre et de travailler dans les meilleures conditions.

D'une façon générale et partout où cela est possible, des structures offertes par les installations militaires doivent être utilisées même si le lieu de travail se trouve situé en dehors de l'agglomération ou à une certaine distance de l'installation militaire.

Dans le cas où le chantier est trop éloigné d'une localité ou de toute installation existante, l'aménagement de cantonnements légers et provisoires est recommandé.

L'importance des structures d'accueil doit être soulignée et doit, dans chaque cas, retenir l'attention d'une manière toute particulière.

En effet, bien que l'un des principes fondamentaux qui ont été retenus par le pouvoir révolutionnaire, soit celui de la gratuité du service national, en ce sens que le devoir pour chaque appelé de consacrer deux années de son existence au service de la nation, n'entraîne pas pour l'Etat d'obligation de lui servir un salaire ou une rémunération, il n'en demeure pas moins que les coûts des travaux et des chantiers projetés peuvent être aggravés par la non-utilisation des structures d'accueil existantes, leur mauvaise utilisation ou l'utilisation de structures inadéquates, par exemple trop éloignées des lieux d'implantation des travaux et des chantiers.

ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE

Les méthodes.

Il n'est rien de plus stérile que d'appliquer, à un même groupe de jeunes gens, des points de vue doctrinaux, idéologiques ou philosophiques différents ainsi que des méthodes de travail et des modes de communication hétérogènes.

Par conséquent, la formation et l'animation des appelés nécessitent l'uniformisation des méthodes et des procédés d'instruction et d'éducation. Cela nécessite aussi la sélection, l'information et la formation de tous les cadres destinés au service national.

Beaucoup plus pour les animateurs et les cadres politiques que pour les instructeurs et les moniteurs d'activités techniques, la sélection devra être conduite de manière minutieuse après des stages d'entraînement et des périodes fréquentes de perfectionnement.

Conçues dans un schéma de promotion du jeune citoyen, les méthodes d'animation, d'éducation et de formation doivent influencer sur le contenu des programmes et feront porter l'accent sur certains aspects privilégiés dont les responsables du service national détermineront périodiquement la nomenclature et l'arrangement.

Les opérations.

Parmi les domaines où l'affectation individuelle ou par petits groupes est possible, on peut citer l'enseignement, l'éducation, l'animation, la santé publique, la protection civile, les entreprises nationales, le secteur autogéré, le tourisme, les collectivités locales, les enquêtes et statistiques nationales, le recensement, les prix, la consommation, etc.

Les actions possibles à engager sous forme de chantiers collectifs sont innombrables et variées.

On peut citer la défense du patrimoine « terre », domaine où l'effort à faire est si colossal que le seul problème est celui du choix judicieux de certaines régions pouvant être confiées au service national et pour lequel serait élaboré par les services techniques un programme intégré; la défense du sol: plantations agricoles, reboisement, campagne de vulgarisation, encadrement des agriculteurs, etc. Des milliers de jeunes pourront ainsi, par vagues successives, participer concrètement à la sauvegarde et à la valorisation de la terre.

De même, on peut citer l'assainissement des sols et la lutte contre les eaux nuisibles. Il s'agit de dizaines de milliers d'hectares qu'il faut gagner à la production et mettre en valeur. C'est le cas par exemple de Bou Namoussa-Habra, Haut Chéelif, Mitidja, Oued Ghir, Sebkhra d'Oran, lac Fetzara, Chott Ech Chergui, Chott El Gherbi-Ouargla, Aurès, Hodna, Kabylie et d'une manière générale, les plaines côtières, zones déshéritées, hauts plateaux, Sahara.

On peut mentionner aussi la mise en place d'infrastructures régionales ou rurales.

Dans certains cas, elles peuvent constituer une action principale (dans les steppes : hydraulique pastorale et abris pour le cheptel, ouverture de routes transsahariennes comme celle du Hoggar).

Dans d'autres cas, elles peuvent être intégrées dans un programme régional (de constructions sociales, d'installations culturelles et sportives, d'habitat rural, de pistes ou de travaux d'édilité dans les centres ruraux).

5. — Textes concernant les wilayas

- a) Ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayas. *J.O.R.A.* (55), 9/7/74, p. 608-612.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs que s'est assigné le Pouvoir Révolutionnaire, dans la proclamation historique du 19 juin 1965, en vue d'édifier une société nouvelle fondée sur des institutions solides et stables et sur les principes de justice sociale et de démocratie, la refonte intégrale du cadre territorial des wilayas s'est imposée dans l'ordre des préoccupations majeures de notre pays.

Après toutes les étapes franchies sur tous les plans, intérieur et extérieur, institutionnel et politique, économique, social et culturel, les efforts engagés par le Pouvoir Révolutionnaire pour mettre en place les institutions de base du pays et assurer à celui-ci toutes les conditions de son administration et de son développement, se sont déjà largement concrétisés.

Ainsi, la participation de notre peuple, dans le cadre des assemblées populaires locales et des travailleurs, à l'exercice démocratique du pouvoir et à la gestion des affaires publiques dans les structures du Parti du Front de libération nationale, de l'Etat, des collectivités décentralisées et des entreprises, a concrétisé chaque jour davantage les objectifs de la Révolution grâce à l'application des codes communaux et de wilaya et de la charte relative à la gestion socialiste des entreprises. Dans la même optique, l'action entreprise dans le cadre de la Révolution agraire, aura pour effet d'assurer la transformation radicale des conditions de vie du monde rural notamment par l'édification de villages et de réaliser un développement plus intense et plus équilibré dans toutes les régions du pays.

En outre, les mesures prises en vue de parachever notre libération économique assurent désormais à notre pays une disponibilité de moyens à la mesure de notre volonté d'imprimer à notre développement un caractère indépendant et généralisé.

Les résultats enregistrés dans tous les domaines de l'activité nationale, s'ils ont permis à notre pays d'accéder à un meilleur stade de développement, impliquent cependant que son organisation territoriale soit profondément réaménagée pour être adaptée à l'importance des missions qu'elle doit assumer. Celles-ci ne peuvent se dissocier du triple souci d'abord de maintenir, de renforcer et de préserver l'unité et la cohésion de l'ensemble de la société algérienne, ensuite de réaliser une répartition plus équilibrée et plus harmonieuse de la population et des activités dans notre territoire national, enfin, de stimuler le développement du pays par une diffusion plus dense et plus large de la croissance économique.

De telles exigences imposent, naturellement, une délimitation des wilayas fondée sur la nécessité de constituer un nouveau support territorial plus adéquat à la mise en œuvre des options de décentralisation et de déconcentration tout en considérant nos acquis institutionnels, politiques économiques, sociaux et culturels.

Les objectifs assignés, de ce fait, à la nouvelle délimitation des wilayas, procèdent de la volonté du Pouvoir Révolutionnaire :

1°) d'assurer à chaque wilaya une cohérence économique interne plus conforme aux impératifs de la planification et d'une répartition des chances de développement entre toutes les régions du pays;

2°) d'engager une restructuration totale de l'organisation urbaine à partir d'une nouvelle répartition des villes dans l'espace national, elle-même liée d'abord à l'émergence de villes secondaires pour diminuer le poids et l'attraction des grandes agglomérations côtières, ensuite à une redéfinition des liaisons urbaines encore dominées par un courant de relations sud-nord;

3°) de réaliser une intégration progressive mais effective de l'économie nationale par une interdépendance des économies régionales et une coordination beaucoup plus efficiente de l'ensemble des agents économiques et des activités;

4°) de rapprocher l'administration des administrés en favorisant une meilleure accessibilité au service public et en créant les conditions susceptibles de donner une pleine efficacité à l'action administrative;

5°) d'assurer à notre peuple les conditions indispensables à sa participation active à la vie de la nation et à sa mobilisation permanente au service de la défense du pays.

Compte tenu des considérations qui précèdent, la nouvelle organisation territoriale est composée désormais de trente-et-une wilayas désignées chacune par le nom de son chef-lieu.

Ces nouvelles structures territoriales permettront à notre pays de franchir de nouvelles étapes dans la voie de l'édification d'une société socialiste, démocratique et prospère.

Ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayas. J.O.R.A. (55), 9/7/74 : 608.

AU NOM DU PEUPLE,

Le Président du Conseil de la Révolution, Président du Conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 63-241 du 28 octobre 1963 portant réorganisation territoriale des communes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu les ordonnances n°s 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal complétée par le décret n° 67-30 du 27 janvier 1967;

Vu l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya et notamment son article 171;

Vu le décret n° 70-83 du 12 juin 1970 portant organisation du conseil exécutif;

Vu le décret n° 70-166 du 10 novembre 1970 portant composition des conseils exécutifs de wilayas;

Le Conseil de la Révolution et le Conseil des ministres entendus;

ORDONNE :

ARTICLE PREMIER. — La présente ordonnance a pour objet de définir le nouveau cadre territorial de l'ensemble des wilayas, conformément aux principes de décentralisation et de déconcentration et à la nécessité d'adapter l'assise territoriale naturelle, géographique, politique, administrative, économique, sociale et culturelle de chaque wilaya aux options fondamentales de la Révolution algérienne et aux objectifs de développement du pays et de promotion sociale de l'homme.

ART. 2. — La définition du cadre territorial de l'ensemble des wilayas est obtenue par :

— la création de nouvelles wilayas, résultant de la fusion de deux ou plusieurs parties de wilaya ou de la division d'une wilaya;

— le réaménagement des limites territoriales actuelles de certaines wilayas, sur la

base d'un détachement ou d'un rattachement de communes entre deux ou plusieurs wilayas;

— le réaménagement des limites de certaines daïras actuelles.

Les limites territoriales de chaque wilaya ainsi que la composition de ses daïras sont fixées par décret.

ART. 3. — Toutes les fois que les nécessités et l'étendue du territoire d'une wilaya créée ou réaménagée dans ses limites l'exigent, il sera procédé à une nouvelle délimitation des daïras qui la composent par la fusion de deux ou plusieurs parties de celles-ci ou la division de l'une d'entre elles.

Ces modifications seront déterminées par décret.

ART. 4. — La nouvelle organisation territoriale comprend trente-et-une wilayas. Chacune d'entre elles est désignée par un nom et dotée d'un chef-lieu.

Ces wilayas sont :

- | | | |
|----------------------|-----------------------|--------------------|
| 1. — Adrar. | 12. — Tébessa. | 23. — Annaba. |
| 2. — El Asnam. | 13. — Tlemcen. | 24. — Guelma. |
| 3. — Laghouat. | 14. — Tiaret. | 25. — Constantine. |
| 4. — Oum El Bouaghi. | 15. — Tizi Ouzou. | 26. — Médéa. |
| 5. — Batna. | 16. — Alger. | 27. — Mostaganem. |
| 6. — Bejaïa. | 17. — Djelfa. | 28. — M'Sila. |
| 7. — Biskra. | 18. — Jijel. | 29. — Mascara. |
| 8. — Béchar. | 19. — Sétif. | 30. — Ouargla. |
| 9. — Blida. | 20. — Saïda. | 31. — Oran. |
| 10. — Bouira. | 21. — Skikda. | |
| 11. — Tamanrasset. | 22. — Sidi Bel Abbès. | |

La délimitation de ces wilayas est fixée conformément aux dispositions des articles ci-après (1).

ART. 5. — La wilaya d'Adrar dont le chef-lieu est fixé à Adrar comprend :

- la daïra d'Adrar;
- la daïra de Timimoun;
- la commune d'Aoulef détachée de la daïra d'In Salah;
- les centres de Timiaouine et de Tinzaouatine détachés de la daïra de Tamanrasset.

ART. 6. — La wilaya d'El Asnam dont le chef-lieu est fixé à El Asnam comprend :

- la daïra d'El Asnam;
- la daïra de Ténès;
- la daïra de Miliana, à l'exception de la commune de Oued Djer;
- la daïra de Aïn Defla;
- les communes de Tarik Ibn Ziad et El Hassania, détachées de la daïra de Teniet El Had.

ART. 7. — La wilaya de Laghouat dont le chef-lieu est fixé à Laghouat comprend :

- la daïra de Laghouat;
- la daïra d'Aflou;
- la daïra de Ghardaïa;
- la daïra d'El Goléa;
- le centre industriel de Hassi R'Mel.

ART. 8. — La wilaya de Oum El Bouaghi dont le chef-lieu est fixé à Oum El Bouaghi comprend :

- la daïra de Aïn Beïda;
- la daïra de Aïn M'Lila, à l'exception de la commune de Telerghma;
- les communes de Khenchela, d'El Hamma et de M'Toussa détachées de la daïra de Khenchela.

ART. 9. — La wilaya de Batna dont le chef-lieu est fixé à Batna comprend :

- la daïra de Batna;

(1) Un rectificatif (J.O.R.A., n° 56, 12/7/74, p. 614) ajoute : « et suivant la carte au 1/15 000 000^e annexée à l'original de la présente ordonnance et faisant l'objet d'un tirage à part ».

- la daïra de Merouana;
- la daïra de Arris, à l'exception de la commune de M'Chounèche;
- les communes de Kais, Faïs et Bouhmama, détachées de la daïra de Khenchela;
- les communes de Bitam, M'Doukal et Barika, détachées de la daïra de Barika;
- les communes de Aïn Zaatout et El Kantara, à l'exception de sa partie sud, détachées de la daïra de Biskra.

ART. 10. — La wilaya de Bejaïa dont le chef-lieu est fixé à Bejaïa comprend :

- la daïra de Bejaïa;
- la daïra de Sidi Aïch;
- la daïra de Akbou;
- les communes de Beni Ourtilane et Beni Chebana, détachées de la daïra de Bougaa;
- la commune de Kherrata, détachée de la daïra de Aïn El Kebira.

ART. 11. — La wilaya de Biskra dont le chef-lieu est fixé à Biskra comprend :

- la daïra de Biskra, à l'exception des communes d'Ouled Rahma, Aïn Zaatout et El Kantara;
- la daïra d'El Oued, à l'exception de la partie sud de la commune de Robbah et du centre d'El Borma;
- les communes de Djemaa et d'El Meghaier, détachées de la daïra de Touggourt;
- la commune de M'Chounèche, détachée de la daïra d'Arris.

ART. 12. — La wilaya de Béchar dont le chef-lieu est fixé à Béchar comprend :

- la daïra de Béchar;
- la daïra de Beni Abbès;
- la daïra de Tindouf.

ART. 13. — La wilaya de Blida dont le chef-lieu est fixé à Blida comprend :

- la daïra de Blida;
- la daïra de Cherrhell;
- les communes d'Ouled Moussa, Khemis El Khechna, Meftah, Larba, Sidi Moussa, Bouguera, détachées de la daïra de Dar El Beïda;
- les communes de Mahelma, Saoula et Douéra, détachées de la daïra de Cheraga;
- la commune de Oued Djer, détachée de la daïra de Miliana.

ART. 14. — La wilaya de Bouira dont le chef-lieu est fixé à Bouira comprend :

- la daïra de Bouira;
- la daïra de Lakhdaria;
- la daïra de Sour El Ghazlane, à l'exception des communes de Chellalat El Adhaouara, Djouab, Sidi Aïssa et Aïn El Hadjel;
- la commune d'Aomar, détachée de la daïra de Draa El Mizan.

ART. 15. — La wilaya de Tamanrasset dont le chef-lieu est fixé à Tamanrasset comprend :

- la daïra de Tamanrasset, à l'exception des centres de Timiaouïne et de Timzaoutine;
- la daïra d'In Salah, à l'exception de la commune d'Aoulef;
- la partie sud de la commune de Djanet, détachée de la daïra de Djanet.

ART. 16. — La wilaya de Tébessa dont le chef-lieu est fixé à Tébessa comprend :

- la daïra de Tébessa;
- la daïra d'El Aouinet, à l'exception des communes de Sedrata, Bir Bou Haouch, M'Daourouch et Mouladheim;
- les communes de Mahmel, Ouled Rechache, Chechar et Khangat Sidi Nadji, détachées de la daïra de Khenchela.

ART. 17. — La wilaya de Tlemcen dont le chef-lieu est fixé à Tlemcen comprend :

- la daïra de Tlemcen;
- la daïra de Beni Saf;
- la daïra de Ghazaouet;
- la daïra de Maghnia;
- la daïra de Sebdou;
- la commune d'El Gor, détachée de la daïra de Telagh;
- la partie nord-ouest de la commune de Sidi Ben Adda, détachée de la daïra d'Aïn Temouchent.

ART. 18. — La wilaya de Tiaret dont le chef-lieu est fixé à Tiaret comprend :

- la daïra de Tiaret;
- la daïra de Frenda;
- la daïra de Tissemsilt;
- la daïra de Teniet El Had, à l'exception des communes d'El Hassania et de Tarik Ibn Ziad;
- les communes de Ksar Chellala, Zmalet El Emir Abdelkader et la partie nord-ouest de la commune de Sidi Ladjet, détachées de la daïra de Aïn Oussera;
- la commune de Melaab, détachée de la daïra d'Oued Rhiou.

ART. 10. — La wilaya de Tizi Ouzou dont le chef-lieu est fixé à Tizi Ouzou comprend :

- la daïra de Tizi Ouzou;
- la daïra de Azazga;
- la daïra de l'Arbaa Naït Irathen;
- la daïra de Draa El Mizan, à l'exception de la commune de Aomar.

ART. 10. — La wilaya d'Alger dont le chef-lieu est fixé à Alger comprend :

- l'agglomération d'Alger avec ses 12 arrondissements;
- la daïra de Cheraga, à l'exception des communes de Mahelma, Douéra et Saoula;
- les communes de Dar El Beïda, Rouiba, Bordj El Kiffan, Aïn Taya, Boudouaou, Zemmouri, Thenia, Reghaïa, détachées de la daïra de Dar el Beïda.

ART. 21. — La wilaya de Djelfa dont le chef-lieu est fixé à Djelfa comprend :

- la daïra de Djelfa;
- la daïra de Aïn Oussera, à l'exception des communes de Ksar Chellala et de Zmalet El Emir Abdelkader et de la partie nord-ouest de la commune de Sidi Ladjel.

ART. 22. — La wilaya de Jijel dont le chef-lieu est fixé à Jijel comprend :

- la daïra de Jijel;
- la daïra d'El Milia;
- la daïra de Mila, à l'exception des communes de Mila, Grarem et Djemila.

ART. 23. — La wilaya de Sétif dont le chef-lieu est fixé à Sétif comprend :

- la daïra de Sétif;
- la daïra de Bordj Bou Arréridj;
- la daïra d'El Eulma;
- la daïra de Aïn Kebira, à l'exception de la commune de Kherrata;
- la daïra de Bougaa, à l'exception des communes de Beni Ourtilane et Beni Chebana;
- la commune de Djemila, détachée de la daïra de Mila.

ART. 24. — La wilaya de Saïda dont le chef-lieu est fixé à Saïda comprend :

- la daïra de Saïda;
- la daïra d'El Bayadh, à l'exception de la partie sud de la commune de El Abioth Sidi Cheikh;
- la daïra de Méchéria;
- la daïra de Aïn Séfra;
- la partie sud de la commune de Marhoum, détachée de la daïra de Telagh.

ART. 25. — La wilaya de Skikda, dont le chef-lieu est fixé à Skikda comprend :

- la daïra de Skikda, à l'exception de Roknia;
- la daïra de Collo;
- les communes de Chetaïbi et Ben Azzouz, détachées de la daïra de Annaba;
- la commune de Zighout Youcef, détachée de la daïra de Constantine.

ART. 26. — La wilaya de Sidi Bel Abbès dont le chef-lieu est fixé à Sidi Bel Abbès comprend :

- la daïra de Sidi Bel Abbès;
- la daïra de Aïn Témouchent, à l'exception de la partie nord-ouest de la commune de Sidi Ben Adda;
- la daïra de Telagh, à l'exception de la commune d'El Gor et de la partie sud de la partie de la commune de Marhoum.

ART. 27. — La wilaya de Annaba dont le chef-lieu est fixé à Annaba comprend :
 — la daïra de Annaba, à l'exception des communes de Chetaïbi, Ben Azzouz, Néch-meya et Boukamouza;
 — la daïra d'El Kala, à l'exception des communes de Aïn Kerma et Bou Hadjar.

ART. 28. — La wilaya de Guelma dont le chef-lieu est fixé à Guelma comprend :
 — la daïra de Guelma;
 — la daïra de Souk Ahras;
 — la daïra de Sedrata, à l'exception des communes de Ouenza, El Aouinet, Marsott et Aïn Zerga;
 — les communes de Oued Zenati, Tamlouka et Aïn Makhoulouf, détachées de la daïra de Constantine;
 — la commune de Roknia, détachée de la daïra de Skikda;
 — les communes de Aïn Kerma et Bou Hadjar, détachées de la daïra d'El Kala;
 — les communes de Néchmeya, de Boukamouza et de Bouchegouf, détachées de la daïra de Annaba.

ART. 29. — La wilaya de Constantine dont le chef-lieu est fixé à Constantine comprend :
 — la daïra de Constantine, à l'exception des communes de Zighout Youcef, Oued Zenati, Tamlouka et Aïn Makhoulouf;
 — la commune de Telerghma, détachée de la daïra de Aïn M'Lila;
 — les communes de Mila et Grarem, détachées de la daïra de Mila.

ART. 30. — La wilaya de Médéa dont le chef-lieu est fixé à Médéa comprend :
 — la daïra de Médéa;
 — la daïra de Tablat;
 — la daïra de Ksar El Boukhari;
 — les communes de Chellal El Adhaouara et de Djouab, détachées de la daïra de Sour El Ghoulane.

ART. 31. — La wilaya de Mostaganem dont le chef-lieu est fixé à Mostaganem comprend :
 — la daïra de Mostaganem;
 — la daïra de Sidi Ali;
 — la daïra de Relizane;
 — la daïra de Oued Rhieu, à l'exception de la commune de Melaab.

ART. 32. — La wilaya de M'Sila dont le chef-lieu est fixé à M'Sila comprend :
 — la daïra de M'Sila;
 — la daïra de Bou Saada;
 — les communes de Berhoum, Aïn Khadra, Magra et Djezzar, détachées de la daïra de Barika;
 — la commune de Ouled Rahma, détachée de la daïra de Biskra;
 — les communes de Sidi Aïssa et Aïn El Hadjel, détachées de la daïra de Sour El Ghoulane.

ART. 33. — La wilaya de Mascara dont le chef-lieu est fixé à Mascara comprend :
 — la daïra de Mascara;
 — la daïra de Mohammadia;
 — la daïra de Tighennif.

ART. 34. — La wilaya de Ouargla dont le chef-lieu à Ouargla comprend :
 — la daïra de Ouargla;
 — la daïra de Touggourt, à l'exception des communes d'El Meghaier et Djemaï;
 — la daïra de Djanet, à l'exception de la partie sud de la commune de Djanet;
 — la partie sud de la commune de Robbah, avec le centre d'El Borma, détachée de la daïra d'El Oued.

ART. 35. — La wilaya d'Oran dont le chef-lieu est fixé à Oran comprend :
 — la daïra d'Oran.

ART. 36. — Les limites territoriales des wilayas définies dans les articles 5 à 35 inclus, coïncident avec celles des communes périphériques qui les composent telles qu'elles ont été déterminées par les textes en vigueur.

Les dispositions du présent article seront précisées par décret pour les communes

d'Alger, de Tamanrasset, de Robbah, d'El Abioth Sidi Cheikh, de Sidi Ladjel, de Sidi Ben Adda, de Marhoum et d'El Kantara.

ART. 37. — Les compétences antérieurement exercées par une wilaya sur une partie de son territoire, sont transférées à la wilaya à laquelle celle-ci est nouvellement rattachée.

Ce transfert est réalisé au profit des organes délibérant et exécutif de la wilaya nouvellement créée.

ART. 38. — Durant la période nécessaire à l'installation, à la mise en place et à l'organisation des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées, les autorités des anciennes wilayas continueront d'assumer toutes les prérogatives et obligations rattachées à la gestion des intérêts et services des wilayas nouvellement créées.

Les walis des anciennes wilayas transféreront progressivement et au plus tard avant le 31 décembre 1974, à ceux des wilayas nouvellement créées, les prérogatives et obligations prévues à l'alinéa 1^{er} ci-dessus.

ART. 39. — Les budgets primitifs et supplémentaires votés pour l'exercice 1974 pour l'ensemble du territoire, constituant une ancienne wilaya, continueront d'être exécutés par le wali de celle-ci.

ART. 40. — Les ressources fiscales directes feront l'objet d'une répartition en fonction des bases taxables constatées dans chaque wilaya.

Les conditions de partage de l'actif et du passif entre les anciennes wilayas et les wilayas nouvellement créées seront précisées par décret.

ART. 41. — Les crédits inscrits sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice 1974 et affectés au fonctionnement des services des conseils exécutifs des anciennes wilayas, continueront d'être exécutés par les walis de celles-ci, sous réserve des dispositions qui seront arrêtées pour tenir compte des besoins de fonctionnement des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées.

ART. 42. — Les opérations d'équipement et d'investissement en cours de réalisation, localisées sur l'ensemble du territoire constituant une ancienne wilaya, continueront d'être exécutées par le wali de cette dernière, sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 38.

ART. 43. — Les wilayas nouvellement créées sont dotées de nomenclatures retraçant toutes les opérations d'équipement et d'investissements localisées sur le territoire au titre du deuxième plan quadriennal et relevant de la gestion de leurs conseils exécutifs.

ART. 44. — Pour promouvoir le développement des wilayas nouvellement créées et assurer l'implantation des services relevant de leurs conseils exécutifs, des dispositions particulières seront arrêtées en vue de le doter d'équipements administratifs nécessaires à leur fonctionnement.

ART. 45. — Les dispositions relatives à la réforme des finances locales prévue par l'ordonnance n° 72-68 du 28 novembre 1972, portant loi de finances pour 1973, entreront en vigueur à la date du 1^{er} janvier 1975.

ART. 46. — La composition de chaque wilaya en daïra et communes sera déterminée par décret.

ART. 47. — Les conditions de réaménagement des limites territoriales et des structures administratives des communes d'Alger, d'Oran, de Constantine et de Annaba seront précisées par décret.

ART. 48. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 juillet 1974.

Houari BOUMEDIENE.

b) Ordonnance n° 74-70 du 11 juillet 1974 relative à la composition des assemblées populaires des wilayas. *J.O.R.A.* (56), 16/7/74, p. 622.

AU NOM DU PEUPLE,

Le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur,

Vu les ordonnances n°s 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya, notamment ses articles 12 et 21;

Vu l'ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayas;

Vu le décret n° 74-96 du 13 mai 1974 fixant les circonscriptions électorales et la répartition des sièges des assemblées populaires des wilayas;

ORDONNE :

ARTICLE PREMIER. — Nonobstant les dispositions de l'article 12 de l'ordonnance n° 69-38 du 28 mai 1969 susvisée, la composition des assemblées populaires de wilayas, élues au terme du scrutin du 2 juin 1974, est fixée, pour toutes les wilayas créées en application de l'ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 susvisée, comme suit :

— Adrar	: 35 sièges	— Djelfa	: 35 sièges
— El Asnam	: 39 »	— Jijel	: 35 »
— Laghouat	: 39 »	— Sétif	: 43 »
— Oum El Bouaghi	: 39 »	— Saïda	: 39 »
— Batna	: 51 »	— Skikda	: 35 »
— Béjaïa	: 39 »	— Sidi Bel Abbès	: 39 »
— Biskra	: 39 »	— Annaba	: 35 »
— Béchar	: 31 »	— Guelma	: 39 »
— Blida	: 43 »	— Constantine	: 39 »
— Bouira	: 39 »	— Médéa	: 39 »
— Tamanrasset	: 35 »	— Mostaganem	: 39 »
— Tébessa	: 43 »	— M'Sila	: 39 »
— Tlemcen	: 39 »	— Mascara	: 39 »
— Tiaret	: 51 »	— Ouargla	: 43 »
— Tizi Ouzou	: 47 »	— Oran	: 39 »
— Alger	: 55 »		

ART. 2. — Dans les limites fixées à l'article 1^{er} de la présente ordonnance, il est pourvu, à titre exceptionnel, aux sièges des assemblées populaires de wilayas, selon les modalités prévues à l'article 21 de l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 susvisée.

ART. 3. — Les modalités d'application de la présente ordonnance seront précisées, en tant que de besoin, par instruction ministérielle.

ART. 4. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 juillet 1974.

Houari BOUMEDIENE.